

LES ANNONCES

SAMEDI 14 OCTOBRE 2023 - 1,50 €
N°4084

LANDAISES

ENTREPRISE

Cha' Com' Unique
Communiquer à 360°

SURF

Le nouveau pari
de « Belly »

LES NOUVELLES LIBRAIRIES



SAINT-PAUL-LÈS-DAX LE CLUB DES ENTREPRENEURS DÉCOLLE

La fusée du Club des entrepreneurs saint-paulois a été mise sur le pas de tir par la ville, le 27 septembre dernier, lors d'une soirée qui a réuni plus de 150 décideurs. Le décollage est annoncé pour le 18 octobre. Les 57 chefs d'entreprise qui ont souhaité s'embarquer dans l'aventure devront créer une structure et choisir sa gouvernance. Pour ceux qui n'ont pas encore pris leur billet, le contact est : Jean-Yves Trévian, délégué au développement économique au commerce, à l'artisanat, au tourisme et au thermalisme au 05 58 91 20 20 ou jean-yves.trevian@st-paul-les-dax.fr

COUP DE BUZZ



BISCARROSSE FESTIVAL DU CINÉMA QUÉBÉCOIS #8

Pour sa 8^e édition, du 7 au 12 novembre, l'événement cinématographique organisé par l'association Amitié France-Québec à Biscarrosse offre une expérience immersive dans la culture québécoise avec une programmation tous publics. À l'affiche : pas moins de 18 films en compétition, une exposition photo, des échanges et tables rondes avec des professionnels et invités prestigieux d'outre-Atlantique.

www.festivalcinequebecbiscarrosse.com

SALON DE L'ALIMENTATION QUATRE LANDAIS À L'ANUGA

Quatre entreprises landaises ont fait le déplacement à Cologne (Allemagne) du 7 au 11 octobre pour l'Anuga, le plus important salon professionnel international de l'alimentation. Délices de Saint-Orens (conserverie de foie gras et spécialités à base de canard à Cauna), Champiland (production et conditionnement de champignons à Herm), Fermiers du Sud-Ouest (production de volailles fermières à Saint-Sever) et WF Distribution (commerce de gros en viande de porc, de bœuf et de volaille à Capbreton) étaient en quête de clients potentiels parmi les acheteurs de la grande distribution et de la restauration hors domicile. Lors de la précédente édition en 2021, 70 000 visiteurs issus de 169 pays étaient venus à la rencontre de 4 600 exposants.





30 FINANCES

Évolution de l'indice des fermages

32 SOCIAL

Renforcement du contrôle des arrêts maladie

33 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

43 TENDANCES BOURSE

44 QUOI DE NEUF ?

Surf : une jeunesse européenne

SOMMAIRE

4 FOCUS LANDES

Les nouvelles librairies

- La librairie landaise : un marché attractif mais fragile
- Virginie Lapeyre : libraire dans son royaume
- L'Esperluette : une librairie très attendue
- MangaKona : caverne d'Ali Baba des mangas
- La Louve couve les lecteurs

12 CRÉATION D'ENTREPRISE À LA LOUPE

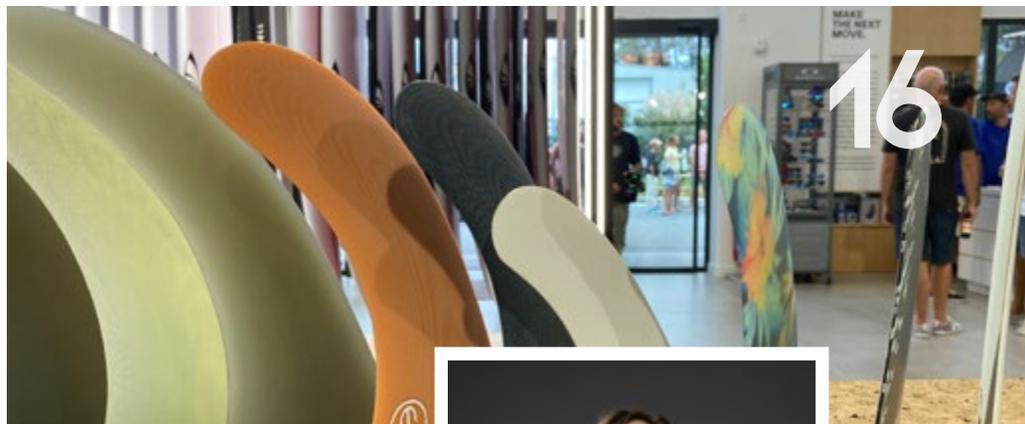
Cha' Com' Unique : communiquer à 360°

16 ACTU LANDES

Surf : le nouveau pari de « Belly »

18 ACTU LANDES

Surf Summit 2023 : cap sur l'innovation



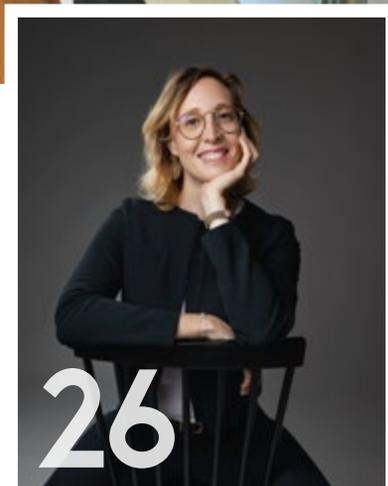
20 ACTU LANDES

Protection des données personnelles : en mode gestion du risque

22 ON EN PARLE

26 L'ŒIL DES EXPERTS

Communication : un levier stratégique pour les entreprises



Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax
 • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DU COURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruilhois) • Commission paritaire n° 0628 | 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel papier + web : 50 € • Membre de RésoHebdoEco



LES NOUVELLES LIBRAIRIES

Motivés par un métier de proximité, de nouveaux libraires indépendants s'implantent dans les Landes. Dans un contexte fragilisé par la flambée des coûts, ils réinventent ce commerce reconnu « essentiel » pendant la période Covid en proposant des animations en lien avec les acteurs locaux de la culture, mais aussi de nouveaux produits et services.

LA LIBRAIRIE LANDAISE UN MARCHÉ ATTRACTIF MAIS FRAGILE

Depuis la crise Covid, les librairies ont fleuri dans les Landes. Sept en quatre ans. Un record en Nouvelle-Aquitaine. Mais le marché reste fragile dans ce secteur confronté à une surproduction de livres face à toujours moins de lecteurs.

Par Anne TAUTOU

Elles sont 3 500 librairies indépendantes parmi les 20 000 à 25 000 points de vente en France⁽¹⁾ et leur chiffre d'affaires avoisine 1 milliard d'euros chaque année⁽²⁾. Un livre sur deux est acheté dans ce commerce reconnu « essentiel » durant la crise sanitaire. Une récente étude du Centre national du livre (CNL) dénombre 142 créations en 2022. C'est une année record, selon l'organisme qui précise que « depuis deux ans, tous les acteurs observent une démultiplication des ouvertures de librairies, notamment dans les territoires ruraux ». ⁽³⁾ Un paradoxe pourtant pour le président du Syndicat de la librairie française, Guillaume Husson, car « d'un côté, leur chiffre d'affaires se maintient et leur nombre ne cesse de croître, néanmoins, leur situation finan-

cière est fragile du fait de marges réduites et de charges croissantes, notamment sur le transport, les factures d'énergie et les salaires. »

UNE ANNÉE PHÉNOMÉNALE

La Nouvelle-Aquitaine n'échappe pas à cette tendance. Elle fait d'ailleurs partie des régions qui comptent la plus forte densité de librairies avec l'Île-de-France, l'Occitanie, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. « En 2022, nous avons 221 librairies dont 26 créations et sept reprises. Une année phénoménale », constate Jean-Marc Robert, chargé de mission économie du livre à l'Agence régionale du livre, du cinéma et de l'audiovisuel (Alca). Cette croissance s'illustre particulièrement dans les Landes avec ses sept nouvelles



librairies en quatre ans : La Louve à Saint-Sever en 2020, Au Camion à Contis-Plage, Les Colettes à Tarnos, La Réverie à Aire-sur-l'Adour et La Lanterne à Morcenx en 2022, L'Esperluette à Soustons et Aux feuilles volantes à Saint-Paul-lès-Dax en 2023.

Cette forte dynamique s'explique par l'attractivité du territoire mais



« La crise du covid a accéléré des projets de reconversion. Ils concernent 90 % des nouvelles créations de librairies »

pas seulement. « La crise du covid a accéléré des projets de reconversion. Ils concernent 90 % des nouvelles créations de librairies avec une majorité de cadres supérieurs qui n'étaient pas dans l'économie du livre mais souhaitent après une carrière installée, retrouver une certaine indépendance et de la proximité. »

LE CONTRAT DE LA FILIÈRE LIVRE

Avec leur dispositif de soutien, la région Nouvelle-Aquitaine, la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) et le CNL ne sont pas étrangers non plus à ce succès. « Tout a commencé avec la mise en place d'un protocole d'accord entre l'État et la région Aquitaine en 2003, reconduit jusqu'en 2015 pour laisser place au premier contrat de filière en France. Revu et étendu à la Nouvelle-Aquitaine après la fusion des régions jusqu'en 2024. » 420 000 euros répartis entre le CNL (130 000 euros), la

Drac (140 000 euros) et la région (150 000 euros) sont alloués à la librairie chaque année. « Nous proposons un accompagnement à la création, à la reprise et au développement de la librairie. L'Alca est la porte d'entrée de tous les dispositifs », ajoute Jean-Marc Robert. Partenaire de l'agence, la très active association des Libraires indépendants en Nouvelle-Aquitaine (Lina) apporte aussi sa pierre à l'édifice. Elle accompagne plus de 120 librairies adhérentes (formations, conseils, mutualisations d'achats...) dont elle assure aussi la promotion.

DES FORMATS UNIFORMISÉS

Dans les Landes comme ailleurs, les professionnels du livre observent une uniformisation des projets sur des formats n'excédant souvent pas 80 m² et avec une offre majoritaire d'actualités qui évoluera en fonction des goûts du lectorat. Installés pour la plupart dans des villes de

taille moyenne, les libraires offrent désormais de nouveaux services et produits pour créer du lien social et culturel.

Ainsi à côté du livre, se développent des coins café, presse, espaces de coworking, galeries, cavistes... « Ils se consacrent [aussi] à des spécialités émergentes (environnement, fantasy, LGBTQIA+...). Mais, fondamentalement, les bases du métier restent les mêmes : l'accueil, la qualité de l'assortiment, les animations (invitations d'auteurs, rencontres-débats, ateliers pour les enfants...) et la capacité à interagir avec son environnement et son territoire notamment en collaborant avec les autres institutions culturelles, les associations, les écoles... », ajoute Guillaume Husson.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE

L'enjeu reste à trouver un modèle économique adapté. « Ce n'est pas simple de jongler avec le stock, la trésorerie et s'adapter à sa clientèle. Pour arriver à faire un Smic, il faut compter un chiffre d'affaires d'à peu près 180 000 euros », explique Jean-Marc Robert. Enfin entre la surproduction des livres – « 70 000 nouveautés soit plus de 200 titres par jour ! », annonce Guillaume Husson -, et les lecteurs qui sont moins nombreux, le casse-tête des libraires est quotidien. La rentrée littéraire représente un pourcentage important de leur chiffre d'affaires. Mais même si cette année elle est un peu moins bonne qu'espéré, l'annonce des prochains prix littéraires devrait redynamiser le marché, voire redoper la lecture avec quelques titres phares.

(1) Source Syndicat de la librairie française (SLF) et ministère de la Culture

(2) Source SLF

(3) Communiqué du CNL du 6 mars 2023



VIRGINIE LAPEYRE LIBRAIRE DANS SON ROYAUME

© Matthieu Sartre

À Contis-Plage, la librairie Au Camion combine presse, galerie, café, pour le bonheur des touristes et des locaux. Sa particularité ? La diversité de son offre littéraire et régionaliste et son charme de petit commerce de bord de plage où Virginie Lapeyre partage sa passion pour les Landes, la littérature et la photo.

Par Anne TAUTOU

Après un été chargé, Virginie Lapeyre débute sa rentrée littéraire sous les meilleurs auspices, heureuse d'avoir fait les bons choix pour la clientèle de sa librairie. « Le Sorj Chalandon, *L'Enragé*, marche bien, il y a aussi *Triste Tigre* de Neige Sinno qui fait un carton ou le Lola Lafon, *Quand tu écouteras cette chanson*, sorti en poche », conseille la libraire. Depuis son ouverture en 2022, sa librairie Au Camion installée en pied de dune à Contis-Plage, s'est fait une place au milieu des commerces destinés aux touristes. « Je suis la seule à ouvrir à l'année. Je fais la moitié de mon chiffre d'affaires l'été, mais c'est important pour moi de travailler aussi pour les locaux. Et puis avec le phénomène du télétravail, on a des gens qui viennent à différents moments, alors il faut être là. »

UNE CERTAINE IDÉE DU MÉTIER

Virginie Lapeyre connaît bien la station. Avant la construction du local, elle a passé cinq ans dans un camion-galerie de 20 m³ stationné sur ce terrain. « J'ai d'abord vendu mes photos, des affiches, puis des livres régionaux. Quand la presse du village a fermé, j'ai décidé de prendre la suite pour garder ce service. » Jusqu'à ce que lui vienne l'idée d'ouvrir une librairie qui lui ressemble où l'on puisse acheter un livre et boire un café. Elle en gardera le nom Au Camion. Après un cursus à l'Institut national de formation de libraires, elle monte un dossier pour le financement de son stock et obtient des subventions de la région Nouvelle-Aquitaine, du Centre national du livre (CNL) et de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac).

Aujourd'hui dans ses 50 m², elle propose 5 000 titres l'été (3 000 l'hiver) composés de romans, de bandes dessinées, de séries jeunesse et d'ouvrages régionaux, et organise régulièrement des rencontres littéraires selon ses coups de cœur. Entre sa galerie photo et son café, la presse quotidienne lui amène aussi un peu de flux de clientèle. « Mais ce n'est pas avec ça qu'on gagne de l'argent. » Consciente de son profil atypique, elle revendique avant tout son indépendance. « Je ne fais pas du commerce pour faire du commerce. Tout ce qui est chez moi doit avoir du sens. » Et c'est précisément ce que sa clientèle vient chercher Au camion : un cadre chaleureux et authentique de rencontres et de partage.

L'ESPERLUETTE UNE LIBRAIRIE TRÈS ATTENDUE

Frédéric Gonella a ouvert en mai la première librairie de Soustons, place de Sterling. Après une carrière de journaliste et quelques années dans l'Éducation nationale, il a tourné la page pour se lancer dans le métier de ses rêves.

Par Anne TAUTOU



FRÉDÉRIC
GONELLA

Cinq mois après son ouverture, la librairie L'Esperluette savoure ce premier rendez-vous réussi avec les Soustonnais. Un succès que le libraire Frédéric Gonella, son fondateur, n'imaginait pas voir arriver si tôt. « Il y avait beaucoup d'attente et d'impatience, mais je ne pensais pas accueillir autant de monde cet été. J'ai même dû recruter un mi-temps pendant la saison. L'an prochain, j'y serai mieux préparé. Pour l'instant je navigue un peu à vue », avoue-t-il. À 46 ans, le Palois débute ainsi sa reconversion sur les chapeaux de roues et, même s'il se réjouit de ce bel accueil, il reste prudent pour la suite : « Je ne sais pas comment va se passer l'hiver... Ce qui m'incite à

l'optimisme c'est que Soustons est une ville qui explose au point de vue démographique. »

L'ancien journaliste sportif a choisi Soustons pour se rapprocher de sa famille, conscient aussi de la réelle opportunité qu'offre cette ville entre ses infrastructures (école, collège, médiathèque) et sa zone de chalandise qui s'étend à Vieux-Boucau, Messanges, Moliets-et-Maâ ou Tosse. Ses loyers accessibles ont aussi facilité son implantation.

UN INVESTISSEMENT À LA HAUTEUR DU DÉFI

L'Esperluette qu'il a voulu intimiste et chaleureuse compte 6 000 références composées de littérature, BD, mangas, livres jeunesse et un peu de carterie et de jeux. L'investissement est lourd (45 000 euros pour le stock et 40 000 euros pour l'aménagement), malgré une subvention de l'Alca, agence culturelle de la région Nouvelle-Aquitaine. Et la préparation a été longue. Une formation privée de six mois à l'École de la librairie. « C'est indispensable, dit-il. On ne nous y apprend pas à lire des livres mais à gérer une entreprise ». Il y a aussi eu les difficultés de livraison, les rencontres avec les fournisseurs, l'aménagement du local de 70 m²... Le libraire aimerait maintenant développer des partenariats avec les écoles, la médiathèque et organiser des rencontres autour du polar avec le romancier Marin Ledun installé à Soustons. Pour l'heure, il répond à la demande de sa toute nouvelle clientèle, heureuse d'avoir enfin une librairie pour sa ville.

SES COUPS DE CŒUR DE LA RENTRÉE

Sauvage de Julia Kerninon
(L'Iconoclaste)

L'Amour de François Bégaudeau
(Verticales)

Fuck Up d'Arthur Nersesian
(réédité par La Croisée)

○○○

MANGAKONA CAVERNE D'ALI BABA DES MANGAS

En cœur de ville de Mont-de-Marsan, Victor et Florence Sibut ont ouvert cet été MangaKona, une librairie-épicerie qui propose ouvrages, figurines, goodies, atelier et coin gourmand aux passionnés de la bande dessinée japonaise.

Par Christelle CHABASSE

Depuis fin juillet, la nouvelle librairie-épicerie MangaKona (Le Coin des mangas) s'étend sur 150 m² rue Frédéric-Bastiat, en plein centre-ville montois. Les adeptes de l'univers de la bande dessinée japonaise affluent de l'agglomération montoise, de Morcenx ou de la Haute-Lande, notamment pour le tome 105 de la série culte « One Piece » et le spin-off *Sanji's Food Wars*, sortis le 30 septembre dernier. Les conseils avisés de Victor Sibut qui s'est initié au métier auprès d'un ami libraire spécialisé à Billère (Pyrénées-Atlantiques), ne sont pas non plus étrangers au succès de cette nouvelle librairie indépendante, la quatrième à Mont-de-Marsan.



« PLUS QU'UNE LIBRAIRIE »

Dans un décor en bois chaleureux, elle propose en effet ouvrages, figurines, goodies, mais aussi un coin pour lire et/ou déguster des spécialités japonaises (mochis...). L'espace est également aménagé pour accueillir des ateliers dessin, animés par Stefano de My Manga Acadomia. « MangaKona, c'est plus qu'une librairie, c'est un lieu de vie et d'échanges pour les passionnés », résume Victor Sibut.

Sa passion contagieuse pour les mangas a aussi conquis sa mère, Florence, avec qui il s'est associé pour créer l'entreprise.

APPEL À PROJETS ET PRÊT D'HONNEUR

Le projet a été construit durant de longs mois. Dès février 2022, Victor

et Florence Sibut ont répondu à un appel à projets pour redynamiser le centre-ville de Mont-de-Marsan. Leur projet ayant été retenu par la commune, propriétaire du local, ils bénéficient d'un loyer moins coûteux que les tarifs en vigueur sur l'immobilier commercial.

Victor a aussi soumis un dossier de présentation économique et financière à l'association Initiative Landes qui accompagne les nouveaux entrepreneurs, notamment avec des parrains issus du monde de l'entreprise. MangaKona a ainsi bénéficié d'un prêt d'honneur sans intérêts et sans garanties de 3 000 euros. Victor Sibut a en outre suivi la formation Cinq jours pour entreprendre de la chambre de commerce et d'industrie des Landes. « Notre expert-comptable a été un atout précieux pour avancer dans notre parcours de créateurs d'entreprise », explique-t-il.

Résultat : MangaKona est aujourd'hui le point de ralliement montois des passionnés de mangas de tous âges.



LA LOUVE COUVE LES LECTEURS

La librairie généraliste La Louve, la petite sœur de la librairie montoise Caractères, a ouvert à Saint-Sever à l'automne 2020. Ici, on privilégie le lien avec les lecteurs et l'ancrage local.

Par Christelle CHABASSE



AURORE
POURNY

« Nous avons choisi Saint-Sever pour ouvrir La Louve car nous avons déjà noué de nombreux partenariats ici au travers de la librairie Caractères, avec la médiathèque de Samadet, l'éco-lieu Boissec à Aurice, le festival Chantons sous les pins... Nous voulons participer à la dynamisation de ce territoire avec celles et ceux qui y vivent », introduit Aurore Pourny, cogérante de La Louve.

Le lieu fleure bon le bois, l'ambiance y est chaleureuse et cosy. La librairie est conçue comme un espace de convivialité avec des coins douillet pour lire, un café et une terrasse à l'arrière pour des rencontres organisées. « Librairie indépendante, La Louve est un lieu de vie qui nous ressemble. Nous y passons notre vie, nos clients y trouvent donc nos choix de livres. Mais nos lecteurs peuvent bien évidemment passer commande pour tous les ouvrages qu'ils veulent », poursuit Aurore Pourny.

Cette libraire passionnée prend plaisir à échanger pour bien connaître ses clients, cerner leurs goûts, leur suggérer de nouvelles lectures...

L'INDÉPENDANCE COMME PHILOSOPHIE

La Louve a ouvert en plein confinement avec un financement de l'Agence livre, cinéma et audiovisuel (Alca) de Nouvelle-Aquitaine. Ses gérants n'ont pas voulu solliciter d'autres aides pour affirmer

leur indépendance. « En revanche, nous acceptons les aides indirectes comme l'achat d'un livre pour chaque nouvel arrivant par la commune, des aides techniques ou logistiques pour nos événements... Nous participons aux opérations nationales Jeunes en librairie, Pass culture, Un livre à tout âge... Nous voulons vivre de la véritable économie de notre entreprise librairie », explique Aurore Pourny.

Le contexte actuel est difficile avec le prix des livres en hausse, le repli sur soi qui s'accroît et les livraisons à domicile qui perdurent, mais libraire depuis bientôt 20 ans, Aurore Pourny a envie de croire en ses clients.

« Malheureusement, notre métier bien qu'essentiel, n'est pas valorisé. Être libraire indépendant reste un vrai choix car notre métier demande de rester toujours combattifs, de devenir des acteurs culturels. Nous faisons tout pour que nos clients aient donc envie de venir à La Louve, qu'ils s'y sentent bien, trouvent leur bonheur. Nous engageons la discussion avec eux pour aller plus loin. La littérature c'est comme le bon vin ou le bon café, on s'y éduque. Et le libraire joue un rôle dans cette initiation », conclut-elle.

SES COUPS DE CŒUR DE LA RENTÉE

Littérature

Tasmania de Paolo Giordano
(Bruit du monde)

BD

Le Nécromanchien
de Matthias Aréqui (2024)

Polar

Le Blues des phalènes
de Valentine Imhof (10/18)

Beaux-Livres

Le XV passe à table de
Philippe Toinard (La Martinière)

Sciences Humaines

*Extension du domaine
du capital* de Jean-Claude
Michéa (Albin Michel)

CHA' COM' UNIQUE COMMUNIQUER À 360°

Après 10 ans d'expérience en entreprise et collectivités, Charlotte Danguy des Déserts a implanté, il y a un an sur le Grand Dax, son activité de consultante en communication et prestataire de services. Ses missions : définir avec ses clients une stratégie de communication qui leur ressemble et l'animer avec une boîte à outils adaptée.

Par Nelly BÉTAILLE

« **R**ester droite sur ses convictions », c'est le credo de Charlotte Danguy des Déserts. Il n'est guère étonnant qu'à rebours de la tendance émergente des prestations de services à distance en visioconférence depuis la période Covid, elle ait choisi la proximité en créant Cha' Com' Unique, il y a un an, à Heugas, pour proposer son expertise en communication aux entreprises locales. « En visio, on demande à son interlocuteur de se raconter. Or il n'est pas toujours facile de parler de soi, de son produit ou de son service. L'immersion dans l'entreprise est pour moi essentielle. Elle permet de faire gagner du temps à mes clients en me positionnant comme l'aide dont ils ont besoin, mais aussi comme la cible de leur campagne de communication puisque je pourrais être une cliente potentielle », argumente-t-elle.

« CHAQUE ENTREPRISE EST UNIQUE »

À 33 ans, après un master en communication à l'université de Bordeaux et 10 ans d'expérience comme chargée de communication dans les collectivités territoriales basco-landaises, puis responsable de communication dans la grande distribution, cette Dacquoise

s'est forgé une certitude : « Chaque entreprise est unique et ma prestation doit l'être aussi, en prenant en compte à la fois la nature de l'activité, la cible, le budget, et en évaluant jusqu'où chacun est prêt à aller parce que communiquer fait aussi parfois sortir de sa zone de confort. »

« ALLÉGER LA CHARGE MENTALE »

Et sortir de sa zone de confort, elle connaît. Pour quitter la stabilité du salariat et lancer son agence de conseil en communication, il aura fallu un événement personnel qui l'a incitée à revoir ses priorités. « Avec cet accompagnement, je me rapproche de mes valeurs, en apportant une écoute bienveillante, un regard extérieur et mes compétences aux petites structures qui ne peuvent pas disposer de salariés sur toutes les compétences, pour les aider à prospérer, tout en allégeant leur charge mentale. »

De la définition de la stratégie globale au plan d'action, en passant par le déploiement des supports de communication, ou la réponse à des besoins ponctuels sur les réseaux sociaux, la création d'une affiche pour un événement... ses interventions sont modulables. « Mais j'ai tendance à toujours avoir cet œil averti pour faire en sorte de rester en cohérence avec le message de la marque, parce que je connais le territoire, que j'assure une veille constante sur les différents formats de communication, ce que l'on n'a pas toujours le temps de faire en entreprise, alors que les outils évoluent énormément et très vite. »

« L'immersion dans l'entreprise est pour moi essentielle »



CHARLOTTE
DANGUY DES
DÉSERTS

© Pab: Beltzaiz - Hans Lucas

○○○

« DÉFINIR UN MESSAGE COHÉRENT »

LES DIFFICULTÉS SURMONTÉES

« Mon parcours très polyvalent dans la grande distribution m'a beaucoup aidée sur les questions administratives. Je craignais un peu le côté commercial, de devoir me vendre auprès de potentiels clients et de me retrouver en concurrence. Ce qui m'a aidée dans mon lancement est d'être Dacquoise et que des gens que je connaissais quand j'étais enfant m'ont fait confiance alors qu'ils ne me connaissaient pas adulte ni professionnellement. »

LA COMMUNICATION

« J'ai créé le site internet www.cha-com-unique.fr, un profil sur Instagram, une page Google, mes cartes de visite. Mais le plus efficace reste le contact direct sur des rencontres entre entrepreneurs. Rien ne vaut le bouche-à-oreille, même s'il faut aussi mettre en œuvre ses propres techniques de prospection. »

LES SECRETS DE LA RÉUSSITE

« Bien poser le pourquoi qui permet de définir un message cohérent et d'attirer des clients avec lesquels on est sur la même longueur d'onde. Au final, tout le travail d'un bon communicant. »

LES CONSEILS

« Il ne faut pas s'oublier dans l'entrepreneuriat et rester au centre de ses priorités. Parfois, je suis aussi là pour dire stop à mes client(e)s qui souhaitent partir dans plusieurs directions, au risque de s'épuiser et de ne pas bien faire les choses. Il me semble également important de ne pas hésiter à sortir de son univers. En créant son entreprise, on est seul à faire des choix. Parce que la force de l'humain et du collectif est très importante, il suffit parfois d'échanger avec quelqu'un pour débloquer des situations et gagner en créativité. »

LE POUVOIR DES MOTS

« Attention néanmoins à ne pas se laisser happer par le tout digital qui se consomme et se consume très vite, alerte-t-elle. La communication ne se résume pas aux réseaux sociaux, surtout quand on a une cible très locale. Il est important de la penser à 360° en puisant de manière stratégique dans une boîte à outils, en veillant à ce qu'elle soit cohérente et harmonieuse sur tous les supports. »

Et si pour elle, « une marque c'est une image, il y a toujours un ou des mots posés dessus. Le pouvoir des mots reste un essentiel de la communication. On les retrouve dans les communiqués de presse, les posts, et ils sont incontournables à l'heure du référencement naturel sur internet. »

VERS LA MARQUE EMPLOYEUR

Aujourd'hui, les journées de l'entrepreneure qui s'étirent parfois en longueur avec la pression qui monte pour tenir les délais sur les prestations destinées à plus de 30 clients, TPE ou indépendants, ne l'empêchent pas de se projeter sur l'évolution de son activité. Sur la marque employeur notamment pour accompagner des structures plus grandes qui peinent à recruter. « Il est désormais essentiel pour les salariés d'être en accord avec les valeurs de l'entreprise. Dans mes précédentes fonctions dans la distribution, ce qui me passionnait était de mettre en valeur les salariés, leurs spécificités dans leur métier, ce qu'ils pouvaient apporter à l'entreprise. Il faut valoriser les engagements qu'elle peut prendre, les métiers, les évolutions possibles... et la chaleur humaine tout simplement. »



LES ANNONCES LANDAISES

annonces-landaises.com

Actualité économique
Vie des entreprises et des collectivités
Décryptages juridiques
Annonces légales - Ventes aux enchères

50€ TTC
magazine + web

ABONNEZ-VOUS !

52 numéros

Gagnez du temps !

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur annonces-landaises.com

Paiement sécurisé



- | | | | |
|----------------|--|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Magazine + Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 30 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 50 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 79 € |
| Web | <input type="checkbox"/> 6 MOIS = 18 € | <input type="checkbox"/> 1 AN = 29 € | <input type="checkbox"/> 2 ANS = 44 € |

Nom ou raison sociale _____

Activité _____

Adresse _____

Ville _____ code postal _____

Tél _____ email _____

Autre contact _____

Nombre d'abonnements souhaité _____

Contact : Liliane Dorrer

contact@annonces-landaises.com / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

SURF

LE NOUVEAU PARI DE « BELLY »

Pour accompagner son développement, Stephen Bell dit « Belly », l'incontournable shaper australien fondateur d'Euroglass, vient de quitter la zone surf de Pédebert à Soorts-Hossegor pour voir plus grand à Bénesse-Maremne. Un nouveau magasin de 400 m² baptisé Bell et des ateliers shape et logistique sur 2 500 m² pour toute l'Europe.

Par Julie DUCOURAU

En sortant de l'autoroute à l'entrée de Capbreton, les entreprises du bâtiment et des transports occupent quasiment toute la zone d'activités Arriet de Bénesse-Maremne. Au milieu des locations de grues, de matériaux de construction, de métallerie, logisticiens, préparateur automobile et autres entreprises de poids lourds, un tout nouveau magasin de surf a ouvert mi-septembre. Un lieu incongru pour faire venir les surfeurs ? « Pas du tout ! Quand je me suis installé à Pédebert au tout début, j'étais dans les premiers, on me disait : « T'es fou, faut pas y aller ! ». Ici c'est pareil... On verra dans quelques années ! », dit « Belly », dans son français inimitable.

4 MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES

C'est au milieu des années 1980 que le jeune Australien, ex-apprenti en menuiserie reconverti dans la fabrication de planches de surf, débarque à 20 ans à Hossegor depuis Torquay au sud-est de l'île-continent, attiré par Harry Hodge et Jeff Hakman qui recherchaient ses compétences pour Quiksilver Europe. Il travaille alors avec Maurice Cole dans ce petit paradis landais où à l'époque, rigole-t-il, il n'y avait



MATTEO
FIORAVANTI

STEPHEN
BELL



Bell a en rayon la
marque de vêtements de
Kelly Slater, 11 fois
champion du monde



« quasiment pas de surfeurs, et plein de belles filles sur la plage ». Il crée sa propre entreprise, Euroglass, et obtient un contrat de licence pour fabriquer des planches pour Quiksilver, rachetant rapidement les parts de Jean Debaralle et Maurice Cole qui repartira bientôt en Australie.

Aujourd'hui, sa société, c'est 4 millions d'euros de chiffre d'affaires et 16 salariés à l'âge moyen inférieur à 30 ans. « On est monté à 8 millions d'euros pendant le Covid, mais c'était trop », dit-il. En tout cas, « une de mes plus grandes fiertés, c'est de voir que 11 de mes salariés, dont certains ont commencé comme stagiaires ici, ont pu acheter leur maison. Je suis très fier de ça et du système français qui le permet. Moi je suis immigré et par le travail, on peut y arriver ! » Au passage, une reconnaissance appuyée pour les administrations françaises : « Beaucoup de gens s'en plaignent. Mais elles sont toujours là pour nous conseiller et nous aider – parfois financièrement - sur des projets, que ce soit la région, Macs et d'autres. »

2 500 PLANCHES PAR AN

Sur son nouveau site, 400 m² sont dédiés au surf shop sous marque propre et licences connues (planches et accessoires, Quiksilver, Vissla...) incluant un espace

restauration, 300 m² à des bureaux, 1 000 m² à l'atelier shape et 1 500 m² à la logistique. Jusqu'ici, 2 500 planches par an sortaient de chez Euroglass pour être vendues dans toute l'Europe. Avec ce nouveau dimensionnement, il sera possible d'en fournir jusqu'à 4 000, même si ce n'est pas l'objectif immédiat. « Le but c'est de pouvoir s'adapter à la demande si besoin, mais sans jamais mettre en risque les emplois des salariés », souligne le président d'Euroglass-Bell.

Pour son beau-fils, Matteo Fioravanti, directeur général de la société et Italien de Rome également installé à Hossegor, « s'agrandir était important pour pouvoir produire et stocker et avoir enfin notre propre vrai magasin où on va aussi développer avec d'autres marques des collections textiles techniques ».

Son frère, Leonardo Fioravanti, surfeur professionnel qui vient de finir 9^e du championnat du monde WSL, les accompagne aussi sur le développement et le marketing. C'est le protégé de Belly qui le conseille et le suit comme il le fit des décennies durant avec Kelly Slater dont il fut le bras droit et confidant dès les années 1990 grâce à Pierre Agnès qui en fit le team manager de Quiksilver. Pas un hasard donc si on retrouve aussi dans les rayons de Bell, les vêtements Outerknown, la marque du Floridien, 11 fois champion du monde.



Les professionnels du secteur de la glisse se sont réunis les 28 et 29 septembre, à Seignosse, à l'occasion de la 22^e édition du Surf Summit organisé par Eurosima, association européenne de l'industrie du surf. L'occasion de se tourner vers l'avenir de la filière.

Par Isabelle TRANCOEN

SURF SU CAP SUR

EUROSIMA EN CHIFFRES

Fondée en 1999 et présidée par Jean-Louis Rodrigues, Eurosima rassemble plus de 200 adhérents, de toutes tailles, dans plus de 7 pays européens, avec pour objectif de promouvoir et de développer le modèle économique de la filière surf.

Plus de 400 participants ont répondu présent cette année à l'invitation de Jean-Louis Rodrigues, président d'Eurosima, pour le traditionnel congrès du monde de la glisse. C'est sous un franc soleil – et avec de belles conditions de surf – que se sont tenues les conférences et tables rondes. Les professionnels étaient invités, comme chaque année depuis 2001, à échanger sur leurs métiers et le marché, avec ses réussites, ses difficultés, ses opportunités et ses défis économiques, sociaux et environnementaux. Les organisateurs ont choisi de mettre en avant plusieurs grandes thématiques : la décarbonation, le bien-être professionnel et la performance, la force mentale et la carrière sportive de haut niveau, mais également le business et l'innovation.

LE BUSINESS DE DEMAIN

« L'innovation permet d'avoir un temps d'avance et une place beaucoup plus stable sur le marché », a lancé Florian Auger, directeur de l'agence Outercraft, en préambule de son intervention. Avec son entreprise, basée à Bayonne, il accompagne les professionnels sur la stratégie, le branding et le design produit et compte parmi ses clients Decathlon, Zodiac ou encore Hermès. Parmi les enjeux de la filière glisse, l'innovation est bien évidemment une problématique majeure dans un secteur concurrentiel et sur un marché qui, s'il se porte bien ces dernières années, a toutefois connu des zones de turbulences.

MMMIT 2023

L'INNOVATION

« Créer un best-seller est le rêve de tous, affirme Florian Auger. Mais cela demande beaucoup de travail, des tentatives et des échecs avant de trouver LA bonne idée ». À l'image de Decathlon et de sa planche de surf Olaian qui s'est vendue à 30 000 exemplaires en deux ans. « À l'époque, personne ne s'adressait aux surfeurs complètement débutants. Et il faut bien comprendre que, si l'innovation ne répond pas à un besoin, ce sera un flop commercial », souligne le patron d'Outercraft. Decathlon, dont la mission est de rendre le sport accessible au plus grand nombre, l'a parfaitement compris. Et les clients ont déferlé.

Pour la filière glisse, qui pèse très lourd économiquement sur les côtes landaise et basque (2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en Nouvelle-Aquitaine, selon BPI France), l'innovation peut permettre de répondre à des enjeux de taille. « Relocaliser la production, concevoir des produits plus durables et éco-conçus, changer de business model (...), voilà ce que l'innovation peut rendre possible », estime Florian Auger, qui encourage les entreprises à s'interroger sur leurs plans aujourd'hui pour leur business de demain.

NOUVELLES TENDANCES

Pendant ces deux jours, l'innovation était également à l'honneur au Surfing Lounge, un espace dédié à l'exposition des produits et services innovants des entreprises de la filière. Pour les organisateurs du Surf Summit, c'est « l'endroit idéal pour découvrir les tendances émergentes, (...) le savoir-faire, la créativité et le dynamisme » des entreprises. Toujours animée par l'envie de valoriser les solutions novatrices et de favoriser la montée en compétences de la filière, Eurosima a également récompensé le lauréat de l'appel à projets innovation. Cette année, c'est Grégory Pelagahe, fondateur de la marque de combinaisons de surf Wetty à Biarritz, qui a reçu les honneurs pour « une combinaison d'impact modulable qui s'adapte aux différents types de vagues ». Le jury lui a remis un chèque de 2 500 euros afin de l'accompagner dans le développement de cette technologie.



UN PREMIER QUIKSILVER FESTIVAL RÉUSSI

Fin le gratin du surf mondial de compétition au début de l'automne à Hossegor depuis que la ligue mondiale WSL a retiré l'épreuve du calendrier en 2020. Fin septembre, le Quiksilver Festival, organisé par l'ex-champion Jérémy Florès, a offert de très belles journées de surf dans des tubes de trois mètres avec des anciennes gloires (CJ Hobgood, Shane Dorian...), des grands d'aujourd'hui (Josh Kerr, Michel Bourez...) et une ambiance qui sentait bon la culture surf des années 1990 sur la plage des Culs Nuls à Hossegor.

PROTECTION DES EN MODE GEST



FLORENCE
LABADIE

ROSARIO
MURGA

Soumis au secret professionnel, les acteurs de la santé et du droit se doivent d'être particulièrement attentifs à la protection des données personnelles qu'ils traitent. L'avocate Florence Labadie et la consultante Rosario Murga les aident à se conformer à cette réglementation. Avec une expertise à l'échelle européenne depuis les Landes.

Par Julie DUCOURAU

La plupart des PME et professions libérales voient le Règlement général sur la protection des données (RGPD), texte européen encadrant le traitement des données personnelles depuis 2016, « comme une contrainte administrative de plus. En réalité, cette réglementation (RGPD, loi Informatique et libertés...) leur offre l'occasion de cartographier leurs flux de données, de

faire un état des lieux de leur sécurité informatique et de renforcer la confiance de leurs clients », relève Florence Labadie, associée du Cabinet Juditec@, avocate en droit des nouvelles technologies, en protection des données personnelles, et Data protection officer (DPO), qui vient de déménager son cabinet du centre-ville de Dax au nouveau centre d'affaires Pulseo, près de la gare.

DONNÉES PERSONNELLES ION DU RISQUE

PÉDAGOGIE ET CONSEIL

« Au sens large, nous aidons les organisations qui ont besoin de s'assurer de la conformité de leur traitement de données personnelles au RGPD, c'est un gros travail de pédagogie pour simplifier des choses complexes », explique Rosario Murga, consultante en protection des données personnelles chez Recital One, certifiée CIPP/E (Certification information privacy professional/ Europe), DPO et ex-avocate au barreau de Barcelone aujourd'hui basée dans les Landes.

Alors que les contrôles de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) augmentent au fil des années avec une thématique prioritaire en 2023 sur la gestion de dossiers de santé, la réglementation impose notamment la tenue d'un registre des traitements de données personnelles, comprenant, entre autres, le type de données collectées, la finalité du traitement, et leur durée de conservation. Et ce, afin de réduire les risques d'atteinte à la vie privée des personnes concernées.

Les pharmacies, laboratoires, centres de recherche en santé, institutions hospitalières, etc. sont des organisations qui traitent, dans le cadre de leurs activités, un volume considérable de données personnelles, des patients bien sûr, mais aussi des médecins, chercheurs, collaborateurs...

Parmi les défis auxquels ils doivent actuellement faire face figurent la santé numérique, la télémédecine et les applications de santé. L'innovation dans ce secteur passe impérativement par le respect des principes du RGPD.

LA CNIL EN GENDARME DES DONNÉES

Les cabinets d'avocats, les barreaux, les cabinets de notaires, tous collectent de façon numérique ou manuelle en permanence des données très sensibles : condamnations pénales, comptes-rendus judiciaires, état de santé des clients, etc. « Dans ces métiers, le secret professionnel ne peut pas être garanti si cette réglementation n'est pas respectée. Et les données personnelles valent de l'or », abonde Florence Labadie. Des hackers peuvent, par exemple, récupérer des données de santé et les revendre à une compagnie d'assurance qui va faire monter ses tarifs auprès du client. « Les conséquences d'un vol de données juridiques aussi peuvent être désastreuses pour les clients, sans compter le préjudice réputationnel pour le cabinet d'avo-

cats. » Dans un rapport publié en juin dernier, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations (ANSSI) alertait d'ailleurs les cabinets d'avocats sur cette menace informatique, prenant en exemple des informations dérobées dans des dossiers des parties civiles au procès de l'attentat contre *Charlie Hebdo*.

Le RGPD oblige les organismes à gérer le risque présenté par les traitements mis en œuvre. « Le risque dépend du contexte, ce qui nécessite une analyse au cas par cas, fait valoir Rosario Murga. Dans tous les cas, une responsabilité proactive de la part des entreprises qui traitent les données personnelles est exigée. La conformité au RGPD n'est pas une action ponctuelle, mais un processus qui nécessite un ensemble d'actions à long terme afin d'être efficace. »

« Il faut réduire le risque au maximum en se conformant aux obligations légales », souligne Florence Labadie dont l'un des clients s'est tourné vers elle après avoir reçu une mise en demeure de la CNIL, le gendarme des données personnelles, pour un système de vidéosurveillance non conforme et dénoncé par un ancien salarié de cette société de transport du Sud-Ouest.

Proposant des services trilingues, les deux consœurs sont aussi déjà intervenues auprès de clients implantés en Europe (Espagnols, Danois, Irlandais...), notamment dans le secteur de la santé et du droit.

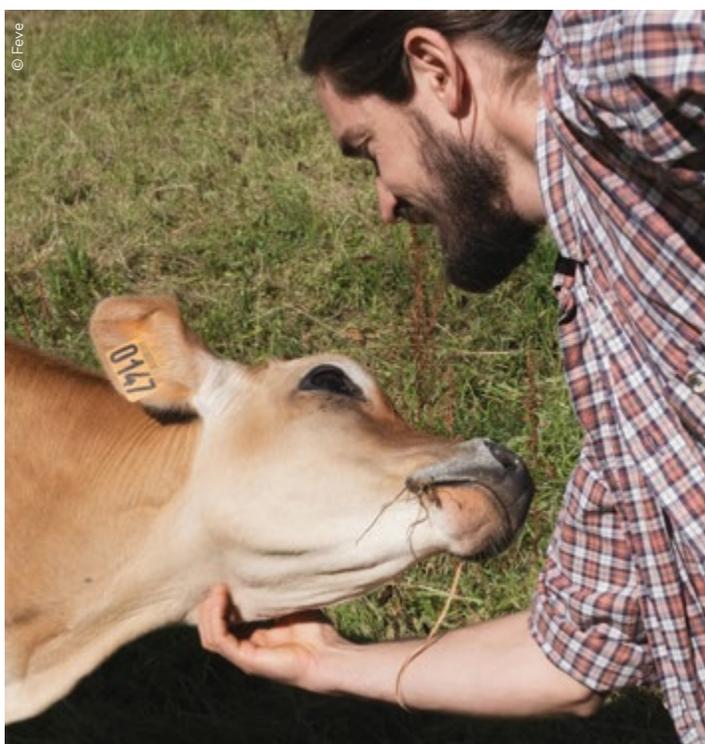




COURTAGE EN TRAVAUX LA MAISON DES TRAVAUX A SON AGENCE

Anne Le Gallet qui a lancé La Maison des Travaux Dax Sud Landes en janvier 2022 a ouvert depuis début septembre une agence physique à Bénesse-Maremne. La courtière en travaux accompagne les particuliers et les professionnels dans leurs projets de rénovation, extension, aménagements intérieurs et extérieurs. Après les avoir épaulés dans la définition de leur projet et de leur budget, elle les met en relation avec les artisans les mieux adaptés pour assurer le chantier, mais aussi avec les architectes et maîtres d'œuvre lorsque la phase amont le nécessite. Avec ce nouveau showroom de 85 m², ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, sur rendez-vous, elle dispose désormais d'un espace pour accueillir ses clients, leur montrer matériaux et échantillons, et visualiser leurs projets sur grand écran.

25 route d'Orx – Bénesse-Maremne - 06 47 34 54 31



LEVÉE DE FONDS NOUVEAU TOUR DE TABLE D'1 MILLION D'EUROS POUR FEVE

Après un premier tour de table d'1,7 million d'euros en juin dernier, Simon Bestel, Marc Baty et Vincent Kraus, créateurs de Fermes en vie (Feve), récidivent avec une nouvelle levée de fonds d'1 million d'euros auprès de la Banque des Territoires et du Crédit Mutuel Asset Management. Créée en 2021 à Bordeaux, cette foncière solidaire rachète, via l'épargne citoyenne, des exploitations à des agriculteurs en fin de carrière pour les louer, avec option d'achat, à des repreneurs motivés par l'agroécologie. Elle a déjà séduit plus de 800 investisseurs particuliers (ayant investi entre 500 euros et 500 000 euros, avec une moyenne de 10 000 euros) pour une collecte de plus de 8 millions d'euros et la reprise de 10 fermes, à ce jour.

HÔTELLERIE LE BAYA CHANGE TEMPORAIREMENT DE CAP

À la création du Centre européen de rééducation du sportif (CERS) à Capbreton en 1991, un hôtel devait être construit pour offrir des prestations haut de gamme aux patients soignés et à leurs accompagnateurs. Lorsque le Cap Club Hôtel, rebaptisé Baya depuis, est sorti de terre en 2004, le choix a néanmoins été fait de dissocier les deux activités et d'en faire un établissement destiné au grand public, même si les entités appartiennent, toutes deux, au groupe Ramsay Santé. Le Baya va pourtant retrouver, en partie, sa vocation d'origine. Alors que le CERS va engager deux phases de rénovation du 30 octobre 2023 au 31 mai 2024 et du 1^{er} novembre 2024 au 31 mai 2025, la partie hébergement du Baya sera entièrement privatisée, sur ces périodes, afin d'accueillir la patientèle. Le restaurant Bistro'Bay, le bar et l'espace Huajai resteront accessibles au public. Quant au service séminaires, banquets et groupes, il maintient son activité pour les journées d'étude, les soirées et dîners privés sur demande, tandis que des événements spéciaux (brunch, repas à thème, journée découverte du terroir...) continueront d'être organisés.



© Hôtel Baya

JUSTICE CONVENTION DE RAPPEL À L'ORDRE ENTRE LA VILLE DE MONT-DE-MARSAN ET LE PARQUET

Olivier Janson, procureur de la République au tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan et Charles Dayot, maire de Mont-de-Marsan, ont signé le 21 septembre dernier une convention pour la mise en œuvre de procédures de rappel à l'ordre sur la commune. Dans le cadre de ce dispositif, déjà mis en place à Hagetmau, le lien direct avec le parquet permet d'avoir une « vraie fonction de prévention de la délinquance par l'intervention d'un acteur de la vie locale », soulignent

les deux signataires.

Il permet en effet au maire ou à l'un de ses adjoints de procéder à des rappels à l'ordre dans certaines situations de trouble à l'ordre public (troubles de voisinage, dépôts d'ordures sur la voie publique, incivilités, absentéisme scolaire, contraventions pour non-respect d'arrêtés municipaux, etc.) à l'exception des crimes et délits, qui restent de la compétence du parquet.



© Ville de Mont-de-Marsan



OCTOBRE ROSE LES THERMES D'EUGÉNIE MOBILISÉS

Même si l'on en guérit de plus en plus, le cancer du sein reste une véritable épreuve à surmonter. Une enquête publiée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et l'Institut national du cancer (Inca) en 2018 révèle que 63,5 % des sondés souffrent encore de séquelles physiques et/ou psychologiques cinq ans après leur cancer. Depuis plusieurs années, les Thermes d'Eugénie-les-Bains (groupe La Chaîne thermale du soleil) proposent une prise en charge spécifique post-cancer du sein. Elle permet aux patientes une immersion thérapeutique durant deux ou trois semaines de cure pour traiter efficacement les différents effets délétères causés par la maladie et ses traitements. À l'occasion d'Octobre rose, tous les acteurs de la station thermale s'engagent et se mobilisent. Divers ateliers et activités ont été organisés depuis le 9 octobre. Le dernier aura lieu le mercredi 18 octobre. Caroline, infirmière des Thermes, sensibilisera à la prévention et au dépistage du cancer du sein, de 14 h à 16 h 30, dans la galerie des Thermes. Quant à la prochaine session de la cure de réhabilitation post-cancer du sein, elle aura lieu du 9 au 29 novembre.



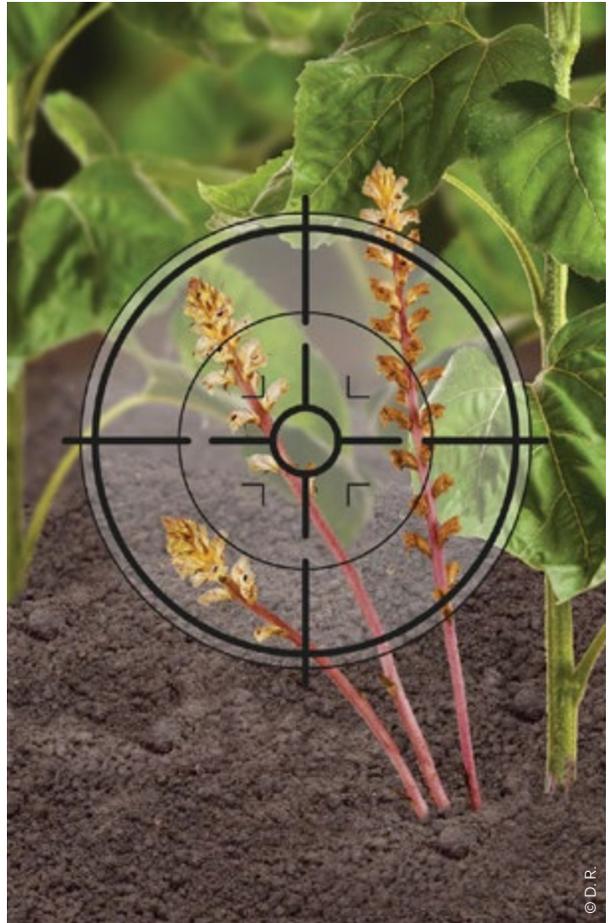
MARKETING LE CERCLE GASCON DE NEGOCIS VEUT GRANDIR

Créé en 2021, le Cercle gascon de négocis (CGN) est le club d'entreprises à l'ADN Gascogne. Il réunit les acteurs et entités économiques installées sur le triangle Bayonne/Bordeaux/Toulouse en vue de renforcer un marketing territorial pour mieux vendre. Déjà fort d'une trentaine de membres, il en cherche de nouveaux. Le jeudi 19 octobre, de 19 h à 21 h, il organise donc une soirée de présentation de ses actions et projets au casino de Capbreton, en présentiel ou en visio.

Inscriptions : contact@cerclegascon-negocis.com

MAS SEEDS UNE NOUVELLE GAMME TOURNÉE VERS L'ÉCOLOGIE

Pour accompagner les agriculteurs dans les défis climatiques et environnementaux auxquels ils sont confrontés, le semencier MAS Seeds, filiale du groupe coopératif Maisadour, a lancé fin septembre une nouvelle gamme de plantes de services et de mélanges. Baptisée MAS4, elle est composée de quatre segments pour répondre aux différentes attentes des producteurs. Les mélanges de couverts végétaux MAS4 Cover améliorent la fertilité et la structure des sols, aident à lutter contre les parasites et réduisent l'utilisation d'engrais synthétiques. Les mélanges fourragers riches en légumineuses réunis sous la bannière MAS4 Nutri sont formulés pour compléter les rations des animaux d'élevage et assurer l'autonomie des exploitations en protéines. Les mélanges énergétiques MAS4 Energy sont destinés aux producteurs de biogaz. Enfin, les mélanges MAS4 Expert répondent aux besoins spécifiques des apiculteurs et des viticulteurs en améliorant la biodiversité, en fournissant une couverture végétale pérenne et en aidant à lutter contre les parasites. « Nous développons notre offre sur la diversification des productions qui est une des meilleures actions pour relever le défi de l'agroécologie avec nos agriculteurs, indique Pierre Flye Sainte Marie, directeur général de MAS Seeds. Nous poursuivons également notre recherche pour proposer des semences de maïs et tournesol plus résistantes au stress hydrique et à la pression sanitaire. »



© D.R.



© D.R.

DÉVELOPPEUR WEB DEPUIS SAINT-SEVER, IDETIK EN PLEIN ESSOR

Dans le marché ultra-concurrentiel de la création de sites internet, la petite entreprise d'Audignon, près de Saint-Sever, se fait peu à peu sa place. Fondée en 2021 par deux amis landais qui se sont connus au club local de basket, Idetik mise sur son service de développement web sur mesure, sans outils tout prêts. « On édite du code, on le crée, c'est un langage, un savoir-faire », assurent les cofondateurs, David Daugreilh, développeur, et Régis Dupouy, directeur commercial. Ils viennent d'embaucher deux nouveaux développeurs : si l'une vient de Montaut pour essentiellement le marché local qui grossit, l'autre est en région parisienne en télétravail car « nous avons pas mal de clients en sous-traitance là-bas », expliquent-ils. Ce premier redimensionnement devrait leur permettre de mieux répondre aux attentes sur de petits ou de gros projets, dans les Landes et ailleurs, avec l'objectif de « développer des choses qui permettent d'obtenir de grosses performances avec une empreinte carbone faible par rapport aux hébergements qu'on cible. »

UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LES ENTREPRISES

La communication est reconnue comme stratégique par les entreprises. C'est ce que nous apprend le dernier Observatoire des métiers de la communication en Nouvelle-Aquitaine mené par l'Apacom. Cette nouvelle édition révèle l'impact économique de la filière, la nouvelle place stratégique des métiers de la communication au sein des organisations à l'ère post-Covid, mais également la percée de la communication responsable. Décryptage.

Par Laëtitia RICHEZ, présidente de l'Apacom

Dire que les métiers de la communication et toute l'économie en général ont été chahutés depuis 2019, année de la dernière édition de l'Observatoire des métiers de la communication en Nouvelle-Aquitaine, serait un doux euphémisme. Alors, que nous apprend l'étude ?

UN SECTEUR DYNAMIQUE, EN PROGRESSION DE 10 %

Le poids économique de la filière communication en Nouvelle-Aquitaine est en progression de 10 % (vs 2019) et confirme sa deuxième place en région, devant l'Occitanie. Cinq départements se démarquent avec le chiffre d'affaires le plus élevé : la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques, la Vienne (en forte progression de 32 %), le Lot-et-Garonne et la Charente-Maritime. Bien qu'il existe de fortes disparités entre l'offre et la demande d'emploi selon les départements, la quasi-totalité voit ses chiffres progresser. Fin d'année dernière, 10 000 demandeurs d'emploi étaient à la recherche d'un métier dans la communication (soit une

hausse de 66 % entre 2012 et 2022). Un chiffre à mettre en perspective avec l'augmentation des recrutements de 15 % dans la filière et les 1 900 offres d'emploi enregistrées par Pôle emploi en 2022.

UNE FONCTION STRATÉGIQUE CONFIRMÉE PAR LA CRISE

C'est LA bonne nouvelle de l'étude. La crise du Covid a mis en exergue la place stratégique de la communication au sein des organisations. La fonction communication est ressortie renforcée, reconnue comme essentielle dans la gestion de la crise et intégrée dans les instances décisionnelles des organisations. 74 % des répondants assurent qu'à l'occasion de la gestion de crise, la communication a vu son importance stratégique reconnue au niveau de la direction. La fonction est désormais incluse au codir ou comex dans 66 % des cas et 83 % des entreprises suivent une stratégie de communication. Cette reconnaissance a été accompagnée d'une hausse ou d'une stabilisation des budgets alloués à la communication, confirmant ainsi son rôle vital dans les entreprises.



LAËTITIA
RICHEZ

© Louis Piquemil

○○○

Cependant, les communicants doivent faire face à de nouveaux défis liés à la réactivité, à la créativité et à la communication responsable.

UN PAYSAGE REMANIÉ PAR UNE HAUSSE DU DIGITAL

La toute-puissance des outils numériques a complètement remanié le paysage depuis quelques années et continue de le bousculer. Les nouveaux outils de gestion de projet ou de visioconférence permettent notamment aux entreprises de conquérir de nouveaux territoires et aux agences d'élargir leur périmètre d'intervention.

Côté réseaux sociaux, notons que LinkedIn devient le leader, utilisé par 93 % des structures interrogées. La présence sur les réseaux sociaux et la refonte des sites internet sont les projets prioritaires respectivement pour 67 % et 41 % des répondants. Cette évolution numérique offre de nouvelles opportunités aux entreprises pour conquérir de nouveaux marchés et s'adresser à des publics variés.

Parallèlement à cet essor du numérique, l'Observatoire note un regain de l'importance des relations publiques et des relations presse (+ 9 % depuis 2019).

DES ENTREPRISES ET DES COMMUNICANTS EN QUÊTE DE SENS

Au-delà des aspects techniques et numériques, les entreprises et les communicants expriment une quête de sens dans leurs actions. L'authenticité, la transparence et la recherche de sens se profilent comme des priorités pour les communicants soucieux de créer une communication responsable et en phase avec les attentes de la société. C'est pourquoi, une organisation sur deux a mis en place une démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) structurée. Une démarche qui repose sur trois axes phares : la formation à la communication responsable (33 %), l'obtention d'une certification ou d'un label (31 %), et la dotation d'une raison d'être (30 %).

Les organisations sont conscientes de l'importance d'établir une stratégie de communication responsable pour toucher un public sensible à ces préoccupations. Cela repose sur des critères variés comme l'authenticité et la véracité des messages (86 %), l'utilisation de visuels représentatifs de la société dans sa diversité (54 %) ou encore la prise en compte de l'impact environnemental (41 %).

La **fonction communication** est ressortie renforcée, reconnue comme **essentielle dans la gestion de la crise**



Les métiers de la communication sont à l'aube d'une nouvelle ère, où l'authenticité, la créativité et la simplicité seront les maîtres-mots

Enfin, une autre voie se dessine, une autre voix s'élève. Celle des collaborateurs. Hier, nous étions centrés sur le client ou l'utilisateur, ses besoins et sa satisfaction. Aujourd'hui, nous entrons dans une ère où le collaborateur est au centre. 94 % des répondants indiquent que les collaborateurs sont en attente de davantage d'attention et de lien social. Les organisations peinent à recruter et à fidéliser. La communication interne et la marque employeur se développent.

UN FUTUR À CONSTRUIRE AVEC ET POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE

Les métiers de la communication se trouvent à un tournant majeur, amplifié par les crises successives qui ont bouleversé le paysage professionnel. Pour anticiper les défis à venir et saisir les opportunités, les entreprises et leurs dirigeants doivent se pencher sur les enseignements tirés de l'étude et agir avec détermination.

Redonner une dimension humaine. Dans les organisations, la communication réussie passe par le retour à l'essentiel : créer du lien en interne comme en externe. Placer l'humain au cœur de la communication renforce la légitimité de l'entreprise et favorise l'engagement de ses collaborateurs et de ses clients.

Valoriser la créativité. La créativité est un atout majeur dans un environnement en constante évolution. Les entreprises doivent accorder une attention particulière à la créativité, tant en interne, en encourageant les initiatives de leurs équipes, qu'en externe, en collaborant avec des agences innovantes capables de concevoir des campagnes et des dispositifs mémorables et percutants.

Privilégier la simplicité et la sobriété. Dans un monde saturé d'informations où certains souffrent d'infobésité, les entreprises doivent se concentrer sur des messages

clairs et authentiques. Adopter une approche simple et sobre permet de libérer les communicants d'une surcharge d'informations, de faire les bons choix pour créer un impact plus fort et mieux reçu par les publics cibles.

Saisir les opportunités numériques. Les outils numériques offrent un potentiel considérable pour conquérir de nouveaux marchés et étendre l'influence de l'entreprise. Les entreprises doivent investir - si ce n'est pas déjà fait - dans la communication digitale, mais aussi les outils de gestion de projet et de visioconférence pour rester compétitifs dans un monde de plus en plus connecté.

L'avenir des métiers de la communication est marqué par l'évolution technologique, mais aussi par la nécessité de conserver une expertise humaine et créative, authentique. Si l'IA offre des opportunités intéressantes pour améliorer l'efficacité de certaines tâches, son impact sur les métiers de la communication reste encore à définir.

Les métiers de la communication sont à l'aube d'une nouvelle ère, où l'authenticité, la créativité et la simplicité seront les maîtres-mots. Les entreprises et les chefs d'entreprise qui sauront se saisir de ces opportunités et relever ces défis, positionneront leur communication comme un levier stratégique majeur pour le succès de leur organisation et la pérennité de leur entreprise.

L'APACOM

L'Apacom, association loi 1901, a pour objectif de promouvoir les métiers de la communication, de favoriser les échanges professionnels et de valoriser le rôle stratégique de la communication auprès des chefs d'entreprise et des décideurs de la région Nouvelle-Aquitaine. Avec près de 500 membres adhérents qui représentent la grande diversité des métiers de la communication : communicants en entreprises, agences, collectivités, administrations, prestataires, consultants, indépendants, formateurs et enseignants, elle représente l'une des plus importantes associations de communicants de France.

www.apacom.fr

Les données et informations présentées dans cette tribune sont issues de l'Observatoire des métiers de la communication en Nouvelle-Aquitaine, réalisé par l'Apacom avec le soutien du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, administré par l'institut d'études Cohda et diffusé par Fédération Réseau Com' Nouvelle-Aquitaine. Les résultats complets de l'Observatoire des métiers de la communication en Nouvelle-Aquitaine sont disponibles sur le site de l'Apacom. L'Apacom remercie le travail de ses bénévoles et notamment Béatrice Vendeaud, Marie Dubois et Nicolas Chabrier pour avoir piloté cette étude menée par l'Institut Cohda, la commission com' responsable / RSE avec notamment Bénédicte Delu de Cal pour l'interprétation des résultats sur le volet RSE et Charlène Vendel pour son travail pour évaluer le poids économique de la filière.

INDICE DES FERMAGES 2023

UNE VARIATION DE 5,63 %

L'indice national des fermages pour 2023 s'établit à 116,46, en hausse de 5,63 %, par rapport à 2022. Ce chiffre permet de déterminer le montant des loyers de terres agricoles pour les échéances comprises entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024.

POUR UN BAIL EN COURS UNIQUEMENT

• Pour l'échéance annuelle comprise entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, il convient d'appliquer une variation de 5,63 % par rapport à l'année précédente.

• Cette variation correspond à l'évolution sur un an de l'indice national des fermages qui s'établit à 116,46 en 2023.

Soit : montant fermage 2023 =
montant fermage 2022 x 1,0563

• Si le fonds loué comprend des bâtiments d'habitation dont le loyer est calculé séparément, il convient d'appliquer à ce loyer une variation de + 3,50 % par rapport à l'année précédente.

Cette variation correspond à l'évolution sur un an de l'indice de référence des loyers qui s'établit à 140,59 au deuxième trimestre 2023.

Soit : montant loyer habitation 2023 =
montant loyer habitation 2022 x 1,0350

• Pour l'échéance annuelle comprise entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, il convient de retenir les prix des vins ci-dessous quand le prix est fixé en monnaie :

	Minimum	Maximum
Vin de consommation courante 10°	366,67 €	733,33 €
Vin avec IGP	451,69 €	813,04 €
Vin AOP TURSAN	425,12 €	743,96 €

Quand le prix est fixé en denrée :

	Minimum	Maximum
Vin de consommation courante 10°	5 hl	10 hl
Vin avec IGP	5 hl	9 hl
Vin AOP TURSAN	4,1 hl	7,2 hl

Vin de consommation courante 10°	102,73 €/hl
Vin avec IGP	106,02 €/hl
Vin AOP TURSAN	103,97 €/hl

POUR UN NOUVEAU BAIL

Pour tout bail établi entre le 1^{er} octobre 2023 et le 30 septembre 2024, il convient d'en fixer le montant entre les seuils minima et maxima fixés aux articles 3, 4 et 6 de l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2023.

Exemple :

Pour des surfaces en cultures générales, par hectare et par an :

	Minimum	Maximum
Catégorie 1	≥ 159,42 € (*)	≤ 212,16 € (*)
Catégorie 2	≥ 95,65 € (*)	≤ 159,42 € (*)
Catégorie 3	≥ 42,51 € (*)	≤ 95,65 € (*)

(*) Les prix précisés pour chaque catégorie doivent être respectés et ne doivent pas se chevaucher d'une catégorie à l'autre.

• Si le fonds loué comprend des bâtiments d'habitation dont le loyer est calculé séparément, il convient d'appliquer les dispositions prévues par l'arrêté préfectoral n°2010-825 du 23 juillet 2010 modifié. Les prix minima et maxima de chaque catégorie, exprimés en €/m²/an, sont fixés comme suit :

	Minimum	Maximum
Catégorie 1	77,33 €	110,47 €
Catégorie 2	44,19 €	77,33 €
Catégorie 3	22,09 €	44,19 €

• Si le fonds loué comprend des vignes, il convient de respecter les minima et maxima suivants (sur la base de l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2010) :

Quand le prix est fixé en monnaie :

	Minimum	Maximum
Vin de consommation courante 10°	366,67 €	733,33 €
Vin avec IGP	451,69 €	813,04 €
Vin AOP TURSAN	425,12 €	743,96 €

Quand le prix est fixé en denrée :

	Minimum	Maximum
Vin de consommation courante 10°	5 hl	10 hl
Vin avec IGP	5 hl	9 hl
Vin AOP TURSAN	4,1 hl	7,2 h

Vin de consommation courante 10°	102,73 €/hl	
Vin avec IGP	106,02 €/hl	
Vin AOP TURSAN	103,97 €/hl	



RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DES ARRÊTS MALADIE

Le contrôle par un médecin mandaté par l'employeur pourrait entraîner l'arrêt automatique du versement des indemnités journalières de maladie si l'arrêt de travail se révèle injustifié.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 prévoit de renforcer le contrôle des arrêts maladie. Le gouvernement tente ainsi de freiner la très forte dynamique des dépenses d'indemnités journalières qui contribuerait à l'accroissement du déficit de l'assurance maladie.

Outre le renforcement des contrôles effectués par l'assurance maladie, une première mesure prévoit la suspension automatique du versement des indemnités journalières dès le rapport du médecin contrôleur délégué par l'employeur et concluant au caractère injustifié de l'arrêt maladie. Le salarié aurait toutefois la possibilité d'effectuer un recours devant le service médical de l'assurance maladie, recours pendant lequel il ne percevrait plus les indemnités journalières.

En revanche, le gouvernement a abandonné l'idée d'un jour de carence en cas de maladie, solution qui pourrait néanmoins être soumise à une concertation avec les partenaires sociaux.

La seconde mesure prévoit d'encadrer la prescription des arrêts de travail en téléconsultation. En cas de consultation à distance, les assurés ne pourraient plus bénéficier d'un arrêt de travail supérieur à trois jours (des exceptions seraient néanmoins prévues qui restent à préciser). La prescription d'un arrêt de travail supérieur à trois jours serait conditionnée à un examen physique par un médecin.

Cette mesure est moins rigoureuse que celle annulée par le Conseil constitutionnel dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023. Elle prévoyait qu'un arrêt de travail prescrit par téléconsultation ne permettait de bénéficier du versement d'indemnités journalières que si l'incapacité physique était constatée par le médecin traitant ou par un médecin ayant déjà effectué une consultation depuis moins d'un an.

Référence

Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, n° 1682

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L745-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	AOÛT 2022	AOÛT 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	113,38	118,89	+ 4,9 %
INDICE HORS TABAC	112,63	118	+ 4,8 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SANGUINET

Par arrêté n°2023-37 du 10 octobre 2023, le maire de Sanguinet a prescrit l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sanguinet.

La modification n°1 a pour objet de délimiter au sein du plan local d'urbanisme les contours des agglomérations et villages, ainsi que l'opportunité de définir les secteurs déjà urbanisés à l'échelle du Plan Local d'Urbanisme communal, et d'en préciser les modalités d'application et de construction afin de le rendre compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Born.

L'enquête publique se déroulera du samedi 28 octobre 2023 à 9 h au mardi 28 novembre 2023 à 18 h soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur LAILHEUGUE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Sur support papier ou depuis un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Sanguinet, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivant 1 place de la mairie 40460 Sanguinet et aux horaires habituels d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le samedi de 9 h à 14 h.

- Sur le site internet de la commune de Sanguinet : <https://www.ville-sanguinet.fr>

Les observations et propositions relatives au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Sanguinet pourront être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Sanguinet, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : 1 place de la mairie 40460 Sanguinet.

- Envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Sanguinet, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : 1 place de la mairie 40460 Sanguinet.

- Transmise par courriel à l'adresse suivante enquetepublique@sanguinet.fr. Elles devront porter la mention «à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur».

Monsieur Lailheugue recevra le public à la mairie de Sanguinet aux dates et heures suivantes pour recueillir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'informations du public :

- Samedi 28 octobre 2023 de 9h à 12h

- Mercredi 8 novembre 2023 de 14h à 17h

- Samedi 18 novembre de 9h à 12h

- Mardi 28 novembre 2023 de 14h à 18h

Toutes demandes d'informations peuvent être demandées sur le dossier auprès de l'autorité compétente responsable du plan local d'urbanisme, Monsieur Fabien LAINÉ, maire de Sanguinet, 1 place de la mairie 40460 Sanguinet - Mail : mairie@sanguinet.fr - Tél. : +33 (0)5 58 82 11 82.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Sanguinet, siège de l'enquête publique, sur le site internet de la mairie de Sanguinet et à la préfecture des Landes. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire de Sanguinet, Fabien LAINÉ

L23AL04778

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

COMMUNE DE CAMPET-ET-LAMOLÈRE

1 place Pierre Esquié
40090 Campet-et-Lamolère
Tél. : 05 58 52 05 27
mairie@campet-et-lamolere.fr

Autorité compétente du pouvoir adjudicateur : Madame Emilie LABEYRIE, Maire

Objet du marché : Rénovation de logements communaux à l'ancienne école

Lieu d'exécution : 10 route de Loustalas

Type de procédure : Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2120-1, L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Désignations des lots :

Prestations divisées en lots : oui

Lot 01 : Voiries et Réseaux Divers

Lot 02 : Démolitions - Gros-Œuvre

Lot 03 : Charpente bois - Couverture - Démolitions - Zinguerie

Lot 04 : Menuiseries aluminium et PVC

Lot 05 : Plâtrerie - Isolation

Lot 06 : Menuiseries bois

Lot 07 : Plomberie sanitaire

Lot 08 : Electricité

Lot 09 : Carrelages - Faïences

Lot 10 : Peintures - Revêtements de sols

Lot 11 : Chauffage - Ventilation - Climatisation

Lot 12 : Ravalement de façades

Lot 13 : Serrurerie

Modalités d'attribution des travaux : Lots séparés. Certains lots comportent des variantes exigées.

Durée du marché : 12 mois

Date prévisionnelle de commencement des travaux : janvier 2023 (sous réserve que le marché ait été notifié avant cette date).

Conditions de participation : Les pièces à fournir sont énumérées dans le RC.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés. L'unité monétaire retenue est l'euro.

Une visite du site est OBLIGATOIRE pour les lots 01, 02, 04, 07, 08, 10 et 12.

Critères de sélection des candidatures : Capacités professionnelles, techniques et financières ; moyens humains et matériels des candidats.

Critères de choix des offres :

Prix des prestations (40 %) - Valeur technique (60 %)

Date limite de réception des candidatures et offres : vendredi 10 novembre 2023 à 17 h.

Remise des offres : La remise des plis sur support papier n'est pas autorisée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : <https://marchespublics.landespublic.org>

Délai de validité des offres : 180 jours

Renseignements complémentaires : Le DCE et le RC sont téléchargeables sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>.

Renseignements d'ordre technique et administratif : EURL DUGARRY Architectes, ZAC de Peyres, 195 rue de Classun 40800 Aire-sur-l'Adour contact@dugarry.fr

Toutes demandes de renseignements techniques et/ou administratifs se feront via la plateforme : <https://marchespublics.landespublic.org>.

Date d'envoi à la publication : 11/10/2023

L23AL04887

LES ANNONCES LANDAISES SONT
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40
NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT
VOS ANNONCES LÉGALES
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM



PRÉFECTURE DES LANDES

AVIS DE PUBLICITÉ

Concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établie entre l'Etat et la société RTE Réseau de Transport d'Electricité pour une double liaison sous-marine pour l'interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne

Conformément aux dispositions de l'article R.2124-11 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le présent avis a pour objet d'informer le public que l'arrêté interpréfectoral approuvant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établie entre l'Etat et la société RTE Réseau de Transport d'Electricité pour une double liaison sous-marine pour l'interconnexion électrique France-Espagne par le Golfe de Gascogne a été signé le 19 septembre 2023 par le préfet de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques. Cet arrêté qui a été publié au recueil des actes administratifs des trois préfectures concernées est consultable aux adresses suivantes :

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Recueil-des-Actes-Administratifs/Recueils-des-Actes-Administratifs-de-l-annee-2023/Septembre-2023> : Recueil spécial n°33-2023-182 du 21 septembre 2023

<https://www.landes.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Le-Recueil-des-Actes-Administratifs-RAA-n-224-du-25-septembre>

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs/Annee-2023/Septembre-2023> : Recueil spécial n°64-2023-231 du 21 septembre 2023

La convention de concession peut également être consultée aux adresses suivantes :

<https://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Decisions-domaine-public-maritime>

<https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Risques-Naturels-et-Technologiques/Eau-et-Peche/Arretes-et-recepissés-d-autorisation-au-titre-de-la-loi-sur-l-eau/Arretesprefectoraux/Arrete-interprefectoral-2023-244-Societe-RTE-Concession-d-utilisation-du-domainepublic-maritime>

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-littoral-securite-maritime-et-fluviale/Domaine-public-maritime/Publications>

Le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne consiste à créer une double liaison souterraine et sous-marine de 2 x 1000 mégawatts (MW) entre le poste électrique 400 000 volts de Cubnezais (Gironde, France) et le poste électrique 400 000 volts de Gatika (Vizcaya, Espagne).

Ce projet permettra d'augmenter la capacité d'échange entre ces deux pays de 2800 à 5000 MW, augmentant ainsi la sécurité, la stabilité et la qualité de l'approvisionnement électrique dans les deux pays mais aussi dans le reste de l'Europe.

La concession attribuée pour une durée de 40 ans concerne l'installation et l'exploitation par RTE de la liaison sous-marine dans les eaux sous souveraineté française sur le domaine public maritime.

Sur la partie française, la route des câbles électriques (comprenant 4 câbles, deux pour chaque liaison) s'étend depuis la zone d'atterrissage sur le littoral médocain (parking de la Cantine nord-commune du Porge) jusqu'à la frontière maritime franco-espagnole, sur des fonds sédimentaires majoritairement sableux.

La route des câbles présente une largeur moyenne de 500 mètres en vue de la pose et de la protection des câbles. Depuis la commune du Porge, elle longe parallèlement le littoral aquitain à environ 5 à 6 milles des côtes, à une profondeur comprise entre 40 et 50 mètres sur environ 150 km.

Puis elle contourne ensuite le canyon de Capbreton par un tracé terrestre d'environ 27 km, pour repartir à nouveau en mer sur environ 35 km sur le plateau basque et rejoindre le tracé espagnol, par des profondeurs comprises entre 100 et 125 mètres côte marine.

L23AL0484



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Enquête publique et enquête parcellaire préalables à l'instauration d'une servitude d'utilité publique pour le système d'endiguement sur les communes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax

Demandeur : Communauté d'Agglomération du Grand Dax représentée par Monsieur Julien DUBOIS, président 20 avenue de la Gare 40100 Dax

Une enquête publique et parcellaire portant sur le projet susmentionné, est ouverte dans les mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, et de Saint-Paul-lès-Dax, durant 36 jours consécutifs, **du lundi 9 octobre 2023 à 09 h 00 au lundi 13 novembre 2023 à 17 h 30 inclus**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique et instaurer la servitude sur les communes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax.

Une commission d'enquête composée par Monsieur Alain JOUHANDEAUX, président, Madame Valérie BÉDÈRE et Monsieur Cédric GRANGER, ainsi que Monsieur Pascal MONNET en qualité de suppléant, a été désignée par décision n° E23000063/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 1^{er} septembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et le dossier d'enquête parcellaire :

- Sur support papier :

- à la mairie de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, le samedi de 09 h à 12 h.

- à la mairie de Saint-Paul-lès-Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

- Sur un poste informatique : en mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, et Saint-Paul-lès-Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

- Sur le site internet des services de l'Etat dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 9 octobre 2023 à 09 h au lundi 13 novembre 2023 à 17 h 30 inclus**, être :

- Consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, et Saint-Paul-lès-Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- Envoyées par courrier à l'attention de la commission d'enquête à la mairie de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire - rue Saint-Pierre, CS 9007, 40107 Dax Cedex.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr **avant le lundi 13 novembre 2023 à 17 h 30**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de la commission d'enquête (EP Système d'endiguement Grand Dax) ».

La commission d'enquête, composée de Monsieur Alain JOUHANDEAUX, président, Madame Valérie BÉDÈRE et Monsieur Cédric GRANGER, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

- **Mairie de Dax : Lundi 9 octobre 2023 de 09 h à 12 h**

- **Mairie de Saint-Paul-lès-Dax : Mercredi 18 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**

- **Mairie de Dax : Samedi 28 octobre 2023 de 09h00 à 12h00**

- **Mairie de Saint-Paul-lès-Dax : Jeudi 2 novembre 2023 de 09h00 à 12h00**

- **Mairie de Saint-Paul-lès-Dax : Mardi 7 novembre 2023 de 14h00 à 17h00**

- **Mairie de Dax : Lundi 13 novembre 2023 de 14h30 à 17h30**

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, la Communauté d'agglomération du Grand Dax représentée par Monsieur Julien DUBOIS - 20 avenue de la Gare 40100 Dax - Madame Véronique MICHEL - Service public de l'eau, Milieux naturels - 05 47 55 81 02 - veronique.michel@grand-dax.fr.

Concernant la déclaration d'utilité publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, concernant l'enquête parcellaire, le procès verbal des opérations et l'avis formulé de la commission d'enquête seront déposés en mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, de Saint-Paul-lès-Dax, à la préfecture des Landes, DC2PAT (05 58 06 58 06) et sur le site internet des services de l'Etat dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04487



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable au projet d'ensemble immobilier «Voie Romaine» sur la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse
Demandeur : BOUYGUES IMMOBILIER, Agence Côte Basque, représentée par Madame Sylvie ESNAULT 9, rue de 64100 Bayonne

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Saint-Vincent de Tyrosse, siège de l'enquête publique, durant 31 jours consécutifs, **du lundi 9 octobre 2023 à 09 h 00 au vendredi 10 novembre 2023 à 17 h 30 inclus**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique «loi sur l'eau», pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté portant dérogation aux dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code de l'environnement.

Madame Anne GUCHAN DORLANNE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Valérie BÉDÈRE en qualité de suppléante, par décision n° E23000071/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 1^{er} septembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier d'autorisation unique loi sur l'eau, le résumé non technique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- Sur support papier : à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ;

- Sur un poste informatique : à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- Sur le site internet des services de l'Etat dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 9 octobre 2023 à 09 h 00 au vendredi 10 novembre 2023 à 17 h 30**, être :

- Consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique ;

- Envoyées par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Vincent de Tyrosse, siège de l'enquête publique - 24, avenue Nationale 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

- Transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr **avant le vendredi 10 novembre 2023 à 17 h 30**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP «Voie Romaine») ».

Madame Anne GUCHAN DORLANNE recevra le public à la mairie de Saint-Vincent de-Tyrosse aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 9 octobre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00**

- **Mardi 24 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30**

- **Vendredi 10 novembre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30**

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, BOUYGUES IMMOBILIER - Agence Côte Basque, représentée par Madame Sylvie ESNAULT 9, rue de Belfort 64100 Bayonne - Tél : 06 62 27 01 24 s.esnault@bouygues-immobilier.com

Les conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes, service police de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 42) - et sur le site internet des services de l'Etat dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04491

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale concernant la régularisation administrative de l'usine Thalie sur la commune de Campet-et-Lamolère présentée par le SYDEC des Landes

Par arrêté préfectoral du 19 septembre, une enquête publique portant sur le projet susvisé d'une durée de 32 jours est prescrite du mardi 10 octobre à 14 h au vendredi 10 novembre 2023 inclus, 17 h.

Au terme de la procédure, la préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Michel CHATRIEUX ; le commissaire enquêteur suppléant est Monsieur Claude LABAOU.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Risques-Naturels-et-Technologiques/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement/ICPE-processus-autorisation>

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- Sur support papier :

- à la mairie de Campet-et-Lamolère, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- les lundis et vendredis de 13 h 45 à 17 h 45 ;

- le mercredi de 09 h 30 à 11 h 30 ;

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend une présentation non technique, une étude d'impact et son résumé non technique, une étude de dangers et son résumé non technique, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Campet-et-Lamolère, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Campet-et-Lamolère :

- Mardi 10 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

- Vendredi 20 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30

- Samedi 28 octobre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00

- Vendredi 10 novembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Campet-et-Lamolère, en préfecture et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Etienne BROQUA - tél. : 06.77.99.69.91 - mail : etienne.broqua@sydec40.fr

Mont-de-Marsan, le 19 septembre 2023

Pour la préfète et par délégation, la secrétaire générale,

Signé Stéphanie MONTEUIL

L23AL04474

LA PRÉFÈTE DES LANDES COMMUNIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION DU PUBLIC
Plan Particulier d'Intervention - Entreprise ALKION TERMINAL BAYONNE à Tarnos

Une procédure de consultation d'un mois est ouverte du **2 novembre 2023 au 2 décembre 2023**, en mairie de Tarnos, en sous-préfecture de Dax ainsi qu'à la préfecture des Landes, en vue de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'entreprise ALKION TERMINAL BAYONNE implantée sur le territoire de la commune de Tarnos.

Le PPI définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas d'accident grave ayant ou pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de cet établissement industriel visé par la directive dite « SEVESO III » et classé SEVESO seuil haut avec servitude.

Les communes concernées par le périmètre de risque du présent PPI, sont les communes de Tarnos (40), Boucau (64) et Anglet (64).

Ce document peut être consulté à la préfecture des Landes, en sous-préfecture de Dax ainsi qu'en mairie de Tarnos pendant les heures d'ouverture des bureaux. Les observations du public pourront être consignées au registre ouvert à cet effet.

À l'issue de cette procédure, les registres seront renvoyés à la préfecture des Landes.

L23AL04769

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE CASSEN
2 Promenade de la Marnière 40380 Cassen
SIRET : 214 000 689 00015
Correspondant : Nathalie Canillas

Type de procédure : Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande publique.

Objet du marché : Souscription des contrats d'assurances pour la commune de Cassen

Caractéristiques principales : Réalisation continue de prestations homogènes sur une durée maximale de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les variantes ne sont pas prises en compte.

Présentation des lots : 2 lots distincts

Lot 1 : Assurance multirisques - Classification CPV : Objet principal : 66515000-3

Lot 2 : Assurance des véhicules et des risques annexes - Classification CPV : Objet principal : 66514110-0

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En application des articles R.2142-19 à R2142-24 du Code de la Commande Publique et au vu des conditions spécifiques requises en matière de marché d'assurance, les opérateurs économiques groupés devront, au stade de l'attribution, adopter la forme juridique d'un groupement conjoint avec mandataire.

Critères de sélection des candidatures : Justification à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités énoncées dans le règlement de consultation ;

Critères de pondération :

1 - Valeur technique 55 %

2 - Prix 45 %

Sélection : Tous les candidats ayant satisfait aux exigences réglementaires des articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la Commande Publique et possédant les capacités professionnelles, techniques et financières jugées suffisantes. Dans l'éventualité d'une cotraitance, chaque cotraitant devra présenter ces justificatifs.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Date limite de réception des offres : le 15 novembre 2023 à 12 h.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Adresse où elles doivent être transmises : les offres devront être déposées, conformément au règlement de consultation, sur la plateforme de dématérialisation : www.marchespublics.landespublic.org. Le dossier de consultation des entreprises est intégralement et gratuitement téléchargeable sur le site internet : www.marchespublics.landespublic.org.

Pour tout renseignement d'ordre administratif et/ou technique et adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Commune de Cassen, 2 Promenade de la Marnière, 40380 Cassen. Mail : mairie@cassen.fr. Tél : 05 58 98 92 06

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Pau, 50, Cours Lyautey 64010 Pau Cedex - Tél : 05. 59. 84. 94.40 Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis de publication : le lundi 09 octobre 2023

L23AL04809

Par délibérations du 21 octobre 2021 et 26 septembre 2023, la commune de Mimizan a prescrit une modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la commune, et en a fixé les modalités de mise à disposition du dossier.

Une procédure de modification simplifiée n°2 est mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article 42-II-2° de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique pour permettre l'identification sur le territoire des secteurs déjà urbanisés ainsi que sur des compléments de rédaction de la réglementation de l'ensemble des zones.

Il sera procédé à une mise à disposition du dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Mimizan du **lundi 23 octobre 2023 au jeudi 23 novembre 2023 inclus**, soit 32 jours.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur le registre prévu à cet effet.

Les pièces du dossier ainsi que le registre seront mis à disposition du public en Mairie sise 2 avenue de la Gare 40200 Mimizan aux heures et jours d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30).

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la ville.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de cette modification simplifiée.

L23AL04882



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE : LES RAYONS DE SOLEIL

Maître d'ouvrage :

MAIRIE DE SEIGNOSSE

1998 Avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse
05 58 49 89 89

Procédure de passation du marché : marché en procédure adaptée en application du Code de la commande publique en vigueur depuis le 1 avril 2019 - Cette nouvelle procédure a été initiée à la suite de la décision du pouvoir adjudicateur de renoncer à poursuivre la précédente consultation pour modification du cahier des charges.

Objet du marché : La ville de Seignosse dispose de 2 micro-crèches de 10 places chacune : L'îlot câlin et les Rayons de soleil. Malgré l'ouverture des Rayons de Soleil en juin 2020, les équipements ne permettent pas de satisfaire l'ensemble des besoins de la Ville.

L'objectif est de retenir un maître d'œuvre pour l'agrandissement de la micro-crèche Les Rayons de soleil.

Missions de base (DIAG à AOR) + OPC + SSI

Lieu d'exécution : Micro-crèche rue marcel Cerdan

Conditions de participation : qualifications, compétences dans ce type de prestations

Visite obligatoire du site : 2 créneaux proposés selon disponibilités des candidats 19/10/2023 ET 25/10/2023 à 18h30

Critères d'attribution : Prix 40 % - Valeur technique 60 % (sous-critères dans le RC)

Durée : Etudes + 10 mois travaux + parfait achèvement

Renseignements d'ordre administratif et techniques : via la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://marchespublics.landespublic.org/entreprise>

Date limite de remise des offres : mardi 21/11/2023 à 12 h.

Délai de validité des offres : 120 jrs.

DCE téléchargeable sur : landespublic.org

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/10/2023

L23AL04881



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX

Acheteur :

CIAS DU PAYS TARUSATE

151 Place Gambetta 40400 Tartas
Représenté par son Président
Siret n° 264 004 292 000 19

direction@pays-tarusate.fr / 05.58.73.39.96

Type de procédure : Adaptée ouverte

Objet du marché : Installation d'ombrières photovoltaïque en autoconsommation revente de surplus sur le parking de l'EHPAD 5 Rivières

Référence du marché : 2023-005 - Ombrières photovoltaïque EHPAD 5 Rivières

Délais de remises des offres : 06 Novembre 2023 à 12 h.

Décomposition en lots : Oui

Lot 1 : VRD - CPV 45112000 :

Lot 2 : Photovoltaïque - CPV 09331200

Description des lots :

Lot 1 : réalisation des fouilles et des fondations des ombrières, ainsi que des tranchées avec fourreau de liaison onduleurs / TGBT existant et le réseau d'eau pluviales ;

Lot 2 : installation des ombrières et des modules photovoltaïques sur le parking de l'EHPAD, avec une orientation privilégiée Sud. Comprend la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service du système.

Critères d'attribution : Prix 60 % - Valeur Technique : 30 % - Performance en matière de protection de l'environnement : 10%

Lieu d'exécution : Souprosse - Landes

Téléchargement du dossier de consultation : sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements sur la consultation : via le profil acheteur dans les conditions énoncées dans le règlement de consultation.

Date d'envoi à la publication : 05 Octobre 2023

L23AL04777

CRÉANCES SALARIALES



AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux dispositions des articles L. 625-1 & R. 625-1 du Code de commerce, la SELARL EKIP, Mandataire Judiciaire des affaires suivantes :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Greffe n° 4155454 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL DOCAUTO-MPLTP 196 Bis Rue Forestière 40600 Biscarrosse - Date Jugt : 31/03/2023

Greffe n° 4155466 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL LA POPOTERIE, 11 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 28/04/2023

Greffe n° 4155465 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL WORLD FOOD CAFE, 11 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 28/04/2023

Greffe n° 4155474 - Nom de l'Affaire-Adresse : SARL CERADOUR, 367 route d'Hagetmau 40500 Montsoué - Date Jugt : 12/05/2023

Greffe n° 4155485 - Nom de l'Affaire-Adresse : SAS HARAS DES ROCS 1010 Avenue Henri Castelnau 40700 Hagetmau - Date Jugt : 02/06/2023

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Greffe n° 19/00016 - Nom de l'Affaire-Adresse : Mme FERREIRA Catherine, 17 avenue de Wolsack 40200 Mimizan - Date Jugt : 14/09/2023

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Greffe n° 23/00017 - Nom de l'Affaire-Adresse : Association LANDES RESSOURCE-RIE, 73 route de Lannux 40800 Aire-sur-l'Adour - Date Jugt : 11/05/2023

Greffe n° 23/00009 - Nom de l'Affaire-Adresse : M. BALLESTER Michel 18 impasse Delcor 40000 Mont-de-Marsan - Date Jugt : 14/09/2023

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

Greffe n° 4155760 - Nom de l'Affaire-Adresse : SAS BGSOL, 6 rue de la Mairie, Apt. 9, 40180 Tercis-les-Bains - Date Jugt : 29/03/2023

Vous informe que l'ensemble des relevés de créances salariales a été déposé au Tribunal de Commerce de Dax et au Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Rappelle que le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de Commerce court à compter de la présente publicité. Le salarié dont la créance ne figure pas en tout ou partie sur un relevé, peut saisir, à peine de forclusion, le Conseil des Prud'hommes dans un délai de deux mois à compter de la publicité.

L23AL04806

CONSTITUTIONS



Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PB & CIE**

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

SIÈGE SOCIAL : Lieudit Tausia 40370 BEYLONGUE.

Objet :

- La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

- Toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion.

- L'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité d'actionnaire ou d'associé des dites sociétés.

- La mise en œuvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique

- la réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avais, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations.

- le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient.

Durée : 99 ans

Capital : 900 000 euros

Président : Monsieur José Américo DA SILVA ROCHA, demeurant lieudit Tausia 40370 BEYLONGUE.

Admission aux assemblées et droit de vote : l'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés lorsque la société comporte plusieurs associés.

Agrement : Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS DE DAX

Pour avis,

L23AL04530

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : OKAPI
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
SIEGE SOCIAL : 366, rue Centrale 40290 HABAS

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres

Toutes opérations civiles ou commerciales tendant à la constitution et au développement d'un patrimoine mobilier ou immobilier et de sa gestion

La mise en uvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique

La réalisation de prestations de direction, de services, de conseils, d'études, d'assistance en faveur de ses filiales et participations directes ou indirectes, sur les plans, management, administratif, communication, juridique, comptable, technique, commerciale, financier ou autres au profit de ses filiales ou sous filiales, tous cautionnements, avais, et autres garanties en faveur de ses filiales et participations

Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe à laquelle la Société appartient

DUREE : 99 ans
CAPITAL : 463 733 euros
PRESIDENT : Monsieur Thomas FROISSARD, demeurant : 660, Chemin d'Ostalapea 64210 AHETZE
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives et d'y voter, personnellement ou par mandataire.

AGREMENT : Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

IMMATRICULATION : RCS DE DAX
 Pour avis,

L23AL04532

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :
LANNEPOUDENX FRERES
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
SIEGE SOCIAL : 421, route du bourg-40320 LACAJUNTE

OBJET : Entreprise de travaux agricoles, le séchage de céréales et oligo protéagineux, la production et la vente d'électricité photovoltaïque et plus généralement de toute énergie renouvelable.

DUREE : 99 ans
CAPITAL : 131 520 €
PRESIDENT : Monsieur Vincent, Pierre LANNEPOUDENX demeurant : 421, route du bourg 40320 LACAJUNTE
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : l'associé unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à la collectivité des associés lorsque la société comporte plusieurs associés

AGREMENT : Les actions de la société ne peuvent être cédées à quelque titre que ce soit, à tout personne non associée, qu'après agrément de la collectivité des associés.

IMMATRICULATION : RCS DE MONT DE MARSAN
 Pour avis,

L23AL04743

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Benoît HOURREGUE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle «Emmanuelle LAFARGUE et Benoît HOURREGUE, Notaires Associés», titulaire d'un Office Notarial à Soustons (40140), 26 Rue Jean Moulin, soussigné, le 30 septembre 2023, enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 05/10/2023 Dossier 2023.00046427 référence 4004P01 2023N 01409 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

ECHO INCIDENCE

Le siège social est fixé à : Bénésse-Maremne (40230), 78 chemin du Pont.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (199.500,00 EUR) divisé en 19.950 parts de 10 EUR chacune numérotées de 1 à 19.950 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Mr Ludovic FAUVERGUE titulaire de 2.850 parts numérotées de 1 à 2.850

Mme Céline SAMUEL titulaire de 2.850 parts numérotées de 2.851 à 5.700

Mr Sébastien DUQUEROIX titulaire de 2.850 parts numérotées de 5.701 à 8.550

Mr Stéphane MAILLARD titulaire de 5.700 parts numérotées de 8.551 à 14.250

Mme Sophie BERTRAND titulaire de 5.700 parts numérotées de 14.251 à 19.950.

Les gérants de la société sont Madame Céline SAMUEL demeurant à 17590 Arsen-Ré, 4 Chemin des Casserons, et Madame Sophie MAILLARD demeurant à 40230 Bénésse-Maremne, 78 Chemin du Pont.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Dax.

Pour avis, le Notaire

L23AL04779

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 octobre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **BZLD40SPD**
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 10 000 euros
SIEGE : 733 Avenue Pierre Benoît 40990 SAINT PAUL LES DAX

OBJET : Achat, vente au détail en magasin non spécialisé, distribution sous toutes ses formes de biens d'équipements de la maison et de la personne. Le cadeau, la décoration, l'art de la table, l'ameublement, l'équipement de loisirs, de fête, de sport, de plein air, de bazar

ménager et utile, le textile, le soin de la personne, le livre et la papeterie, les jeux et jouets, et tous articles d'occasion, complémentaires et accessoires se rapportant à l'objet social ou favorisant son développement

DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :
 La cession d'actions entre associés est libre.

Toute cession d'actions à un tiers à la Société est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

PRESIDENT : Monsieur Julien ASCANI, demeurant à 122 Avenue Nationale 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE
IMMATRICULATION : au RCS de DAX
 Pour avis,

L23AL04804

SFFP
 Société Civile Immobilière
 Au capital de 1.000 euros
 Siège social : 541 Boulevard de la Dune 40150 Soorts-Hossegor

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Soorts Hossegor du 3 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SFFP

Siège social : 541 Boulevard de la Dune 40150 Soorts-Hossegor

Objet social : La location immobilière et la gestion du patrimoine de la société

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance :

Madame Sandra FOREST demeurant 541 Boulevard de la Dune 40150 Soorts Hossegor

Et Monsieur Fabien PASCAUD demeurant 14 rue Stendhal 19100 Brive-la-Gaillarde

Clauses relatives aux cessions de parts :

agrément requis dans tous les cas

agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dax.

Pour avis, la Gérance

L23AL04817

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Valérie GIROUD-DESTRUHAUT, le 09/10/2023, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes ; lesdits statuts annulant et remplaçant ceux établis aux termes d'un acte reçu par le même notaire, le 28/09/2023 et ayant fait l'objet d'une insertion dans le présent journal dans son édition en date du 07/10/2023.

Dénomination :

LE TABAC DES TILLEULS

Forme : Société en Nom Collectif

Capital social : 1.000 € par apports en numéraire.

Siège social : 49, rue René Vielle 40270 Grenade-sur-l'Adour.

- **Objet social :** l'exploitation de tout fonds de commerce d'articles de fumeurs, presse, librairie, papeterie, ca-deaux, boissons, française des jeux, bimbeloterie auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs

Durée : 99 années à compter de son immatriculation.

Associés : ROSSINI Philippe Marc et MEOZZI Anick Isabelle, dt à Grenade-sur-l'Adour (40270), 7 rue des Fauvettes.

Gérant associé : ROSSINI Philippe Marc, dt à Grenade-sur-l'Adour (40270), 7 rue des Fauvettes.

Cession de parts à des personnes étrangères à la société ou entre associés : consentement de tous les associés.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

L'exercice social commence le 01/01 et se termine le 31/12 de chaque année.

Pour avis, le Notaire

L23AL04901

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Valérie GIROUD-DESTRUHAUT, notaire à Grenade-sur-l'Adour, le 9/10/2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DES TILLEULS

Objet : Acquisition, gestion, administration et aliénation de biens et droits immobiliers.

Siège social : 7, rue des Fauvettes 40270 Grenade-sur-l'Adour.

Durée : 99 années

Capital social : 1.000 € par apports en numéraire.

Gérant : M. Philippe ROSSINI, dt à Grenade-sur-l'Adour (40270), 7, rue des Fauvettes.

Parts librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 01/01 et finit le 31/12 de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Notaire

L23AL04902

Prescripteur,
 Une annonce à Paris,
 Marseille, Lyon,
 Strasbourg, Lille, Nantes...
 Ne cherchez plus de
 correspondant,

LES ANNONCES
LANDAISES
 se charge de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.



Me Mélanie
CHANFREAU-DULINGE
Avocat
14 rue Victor Hugo
40000 Mont-de-Marsan

SJORALIT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 250 200 euros
Siège social : 601 chemin de Péline
Route de Bayonne
40280 Saint-Pierre-du-Mont

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 6 octobre 2023 à MONT DE MARSAN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : SJORALIT

Siège : 601 chemin de Péline route de Bayonne, 40280 Saint-Pierre-du-Mont.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 250 200 euros

Objet : la détention des actifs d'une société filiale ou d'un groupe de sociétés filiales, et leur gestion administrative, dans le cadre d'une holding.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les actions sont inaliénables pendant 2 ans. Au-delà la cession des actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés

Président :

Monsieur Thierry SEGAS, demeurant chemin de Bernède, 40500 Saint-Sever.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Président

L23AL04911

MODIFICATIONS



EASYBOX

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Au capital de 3000 euros
Siège social : 266, chemin de Pirastot
40250 MUGRON
824 307 946 RCS DAX

AVIS DE PUBLICITÉ

Par décision de l'associée unique du 30/09/2023, il a été décidé la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter de ce jour.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Organes de direction de la Société

Ancienne mention

Président : Monsieur David DUBAYLE, demeurant 1005, route de Taulle 40250 LAUREDE

Nouvelle mention

Gérance : Monsieur David DUBAYLE et Madame Jennifer, Julie DUMOLIE, demeurant ensemble 1005, route de Taulle 40250 LAUREDE

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

Mention sera faite au RCS de DAX

Pour avis,

L23AL04552



Martins Almeida Maçonnerie

Société A responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 385, route du Sere
40210 LABOUHEYRE
832 554 307 RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE PUBLICITÉ

Suivant décisions de l'associé unique du 30/09/2023 :

- le capital a été augmenté de 9900 euros, pour être porté de 100 euros à 10 000 euros, par incorporation de réserves.

- le capital a été augmenté de 9800 euros pour être porté de 10 000 euros à 19 800 euros, par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention
capital social : 100 euros
Nouvelle mention
capital social : 19 800 euros
Monsieur Fouad RIZKI, demeurant 123 rue du Chemin vert-40210 LABOUHEYRE a été nommé cogérant à compter de ce jour

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,

L23AL04587

SCI PATHOME

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 2 Impasse des Iris
40180 TERCIS LES BAINS
RCS de DAX n°800 999 476

L'AGE du 03/10/2023 a décidé le transfert du siège social au 1499 Avenue de l'Océan, 40990 MEES à compter du 03/10/2023.

Pour avis

Mr Patrick FOSSES

L23AL04725



Me Julien GRASSAUD
Notaire

16 avenue Cronstadt
40000 Mont-de-Marsan

OFFICE NOTARIAL
DES TROIS RIVIÈRES

Aux termes d'une assemblée générale en date du 5 octobre 2023, les associés de la société SIMONE FORT, dont le siège est à Carcarès-Sainte-Croix (40400), 4101 route de la Midouze, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 913 494 894, ont décidé de changer la dénomination de la société qui devient SCI DES MOUMOUS en lieu et place de SIMONE FORT.

Aux termes de cette même assemblée, il est constaté que Monsieur Jean-François RASO, gérant et associé de la société, se nomme désormais Monsieur Jean François LEGENDRE.

Les formalités modificatives seront exécutées au RCS de Dax.

Pour insertion, Me Julien GRASSAUD
L23AL04775



SELARL COUSSEAU -
PERRAUDIN - GADOIS -
DIVERNET

Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

LACOUTURE AUTOMOBILE

Société à responsabilité limitée
au capital de 129 720 euros
Siège social : 11 Avenue de l'Océan
GARROSSE

40110 MORCENX LA NOUVELLE
398 460 022 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'une délibération en date du 21/09/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé :

- de transférer le siège social au ZA Les

Carolins GARROSSE 40110 MORCENX-LA-NOUVELLE à compter du 21/09/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de remplacer à compter du 21/09/2023 la dénomination sociale «LACOUTURE AUTOMOBILE» par «LACOUTURE DU BRASSENX» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier l'objet social qui sera désormais « la location de véhicules particuliers et utilitaires, de voitures sans permis, d'engins de travaux publics, du BTP et industrie, d'équipements forestiers, agricoles, espaces verts et petits matériels portatifs liés aux travaux du bâtiment et des espaces verts ; la vente desdits véhicules préalablement loués via contrat de location avec option d'achat ou contrat longue durée dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules proposés à la location » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

L23AL04781

FIDAL
AVOCATS

10 avenue de la Résistance
BP 87537
64075 Pau Cedex
Tél : 05 59 32 27 40

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 21 août 2023 et par décisions du Président du 22 août 2023 et du 1^{er} septembre 2023 de la société LES CINEMAS D'AIRE, Société par Actions Simplifiée, sise à Dax (40100), 11 Avenue du Sablar, immatriculée au RCS de Dax sous le n° 898 864 038, il a été décidé de modifier le capital social en le portant de 120.000 euros à 1.120.000 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis

L23AL04782



1, rue Marcel LUQUET
ZI ENGACHIES - 32000 AUCH
Tél : 05 62 63 02 55

Dénomination : SCI RCN CONCEPT

Forme : SCI

Capital social : 500 euros

Siège social : Le Hour 32190 Demu
849 114 160 RCS d'Auch

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2023, les associés ont décidé, à compter du 30 septembre 2023, de transférer le siège social à 19, rue Henri Labeyrie, 40800 Aire-sur-l'Adour.

Objet : Acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement à l'exception de la location en meublée, de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

Radiation du RCS d'Auch et immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

L23AL04797

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

In Extenso

AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable
8 allée de la Capère
40000 Mont-de-Marsan

DE L'AVENUE

SCI au capital de 1.600 €
Siège social : 373 ter, rue du Docteur
Grouille 40000 Mont-de-Marsan
451 503 858 RCS Mont-de-Marsan

La collectivité des associés a décidé en date du 5 octobre 2023 de nommer M. Pierre BAUIA demeurant 373 ter, rue du Docteur Grouille 40000 Mont-de-Marsan en qualité de Gérant à compter du même jour.

Gérance :

Ancienne mention : M. Alain BAUDIA demeurant 373 Ter Rue du Docteur Grouille 40000 Mont-de-Marsan.

Nouvelle mention : M. Alain BAUDIA demeurant 373 Ter Rue du Docteur Grouille 40000 Mont-de-Marsanet M. Pierre BAUDIA demeurant 373 Ter Rue du Docteur Grouille 40000 Mont-de-Marsan.
L23AL04810

GANADE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Jacou, Parc
Hermes 34740 VENDARGUES
520 581 588 RCS MONTPELLIER

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 22 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de :

- transférer le siège social du Route de Jacou, Parc Hermes, 34740 VENDARGUES au Zone Industrielle Lamarraque 40310 GABARRET à compter du 22 septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ; - la société DISLANDES, a été nommée en qualité de gérante pour une durée illimitée en remplacement de Madame Florence APARICI.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de MONT DE MARSAN.

Pour avis

La Gérance

L23AL04813

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 mai 2023, les associés de la SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE CARRREDIS, SCEA, au capital social de 20.000 euros ayant son siège social à «Le Grand Biredis» 40160 Ychoux immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le n°489 842 583 ont décidé, de nommer en qualité de cogérant, à compter du 12 mai 2023, Monsieur Eric HEDOIN domicilié au 6000 route des grands champs Le Grand Biredis 40160 Ychoux Ces décisions entraînent la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention

Gérant : Madame Céline HEDOIN domiciliée à «Le Grand Biredis» 40160 Ychoux

Nouvelle mention

Gérant : Madame Céline HEDOIN domiciliée au 6000 route des grands champs Le Grand Biredis 40160 Ychoux, Monsieur Eric HEDOIN, domicilié au 6000 route des Grands Champs Le Grand Biredis 40160 Ychoux.

L23AL04819

SN DUPOUY

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 146 route d'Amou
40700 DOAZIT
RCS de DAX n°922 410 329

En date du 10/10/2023, le gérant a décidé le transfert du siège social au 55 avenue du Général Gillot, Bâtiment 16, 40700 HAGETMAU à compter du 01/11/2023.

Pour avis
LAURENT Anthony

L23AL04828



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

ELOZEGUY

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 57 avenue de la Mairie
40150 Angresse
953 281 847 RCS Dax

Par acte en date du 9 octobre 2023, les associés ont nommé, en qualité de cogérant, Monsieur Philippe ASTUGUES, demeurant Lotissement les Lauriers, 11 rue des Oliviers 40230 Saubion, à compter du même jour et pour une durée illimitée.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL04833



CONSEIL-AUDIT-EXPERTISE COMPTABLE
ARTIGUES-BORDEAUX-LANGON-MERIGNAC

www.groupecaec.fr

TRISCOS IMMO PRO

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Résidence de la Plage, Bat D, Appt 62, 51 Rue de la Piscine, 40510 SEIGNOSSE
914 156 724 RCS DAX

MODIFICATIONS DIVERSES

Le 01/06/2023, l'AGE des associés a décidé 1) d'étendre l'objet social à l'activité de lotissement et d'aménagement foncier, et de supprimer les activités suivantes : gestion immobilière et notamment la recherche, la mise en location ou sous-location d'immeubles pour le compte de tiers ; opérations d'entremise, de négociation ou de transactions sur immeubles, droits immobiliers et fonds de commerce, et notamment l'intermédiation en matière d'achat, de vente de biens immobiliers ou de fonds de commerce pour le compte de tiers ; opérations d'administration et de régie d'immeubles, syndicat de copropriété, agence d'affaires ; 2) de transférer le siège social du 51 Rue de la Piscine, Résidence de la Plage, Bat D, Appt 62, 40510 SEIGNOSSE au 80 Boulevard des Caps, 40600 Biscarrosse, à compter du 01/06/2023 ; 3) de nommer la société TRISCOS HOLDING, immatriculée 791 406 366 RCS MONT-DE-MARSAN, en remplacement de Clarisse TRISCOS, démissionnaire ; et 4) de nommer Jacques TRISCOS en qualité de personne ayant le pouvoir de diriger, gérer et engager à titre habituel la Société.
POUR AVIS

L23AL04841



CONSEIL-AUDIT-EXPERTISE COMPTABLE
ARTIGUES-BORDEAUX-LANGON-MERIGNAC

www.groupecaec.fr

TRISCOS IMMO PRO

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Résidence de la Plage, Bat D, Appt 62, 51 Rue de la Piscine, 40510 SEIGNOSSE
914 156 724 RCS DAX

TRANSFERT DE SIEGE

Le 01/06/2023, l'AGE des associés de la société TRISCOS IMMO PRO a décidé de transférer le siège social du 51 Rue de la Piscine, Résidence de la Plage, Bat D, Appt 62, 40510 SEIGNOSSE au 80 Boulevard des Caps, 40600 Biscarrosse, à compter du 01/06/2023. La Société immatriculée 914 156 724 au RCS de DAX fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Mont-de-Marsan. Présidente : TRISCOS HOLDING, 791 406 366 RCS MONT-DE-MARSAN.
POUR AVIS

L23AL04842

LES CHAIS DANDO DISTRIBUTION

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 119, Avenue des Tisserands
40150 Soorts-Hossegor
402 465 652 RCS Dax

Par décisions des associés du 03/10/2023, il a été décidé :

- De nommer La société DOMIE HOLDING démissionnaire de ses fonctions de Présidente aux fonctions de Directeur général à compter de ce jour,

- De nommer M. Fabien LANCARO demeurant 72 Avenue Kennedy 64200 Biarritz aux fonctions de Président à compter de ce jour,

- De nommer M Cyril LAUDET demeurant 102 Rue Maubec 64100 Bayonne aux fonctions de directeur général à compter de ce jour.

RCS Dax.

Pour avis

L23AL04878



LLANO B

SASU au capital de 1 500 €
Siège social : 82 Avenue de la Plage, Appartement 3
40200 MIMIZAN
RCS de MONT-DE-MARSAN
n°850 763 331

En date du 01/04/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège so-

cial au 115 lotissement artisanale, 40170 BIAS à compter du 01/04/2023.
Pour avis
L'associé unique

L23AL04899



CANOPEE CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4 800 euros
Siège social : 2010 route des Plages
40260 Lesperon
519 472 930 RCS Mont-de-Marsan

Aux termes d'une délibération en date du 31 Août 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Messieurs Frédéric FOURCADE et Benjamin DULONG de leur fonction de gérant à compter du 31 août 2023 et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour avis, la Gérance

L23AL04900

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30.06.2023, de la société MAURICE PEDARRE Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1.278.000 euros. Siège social : 7 allée de l'Oranger à Mont-de-Marsan 444 616 429 RCS Mont-de-Marsan, il a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire le cabinet d'Audit SABAROTS et associés 80 chemin de l'Aviation, domaine du Makila, BP 235, 64205 Bassussarry RCS Bayonne 502 226 558 aux lieu et place de M. Christian SABAROTS.

Le commissaire aux comptes supplément n'est pas renouvelé dans son mandat.

RCS Mont-de-Marsan.

L23AL04925



CABINET
D'AVOCATS JL DEKENS
CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

En date du 10/10/2023, les associés de la société SEMAAD - TELLECHEA - DUPOUY, SARL au capital de 20.000 euros dont le siège social est sis 289 route du Roy 40700 Aubagnan, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan n° 343 472 411, ont décidé d'augmenter le capital social de 40.000 euros pour le porter à 60.000 euros par voie d'incorporation de réserves et au moyen de l'élevation de la valeur nominale des parts existantes.

Le Gérant

L23AL04928



TASTET

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 place de la Pologne
40120 Roquefort
383 963 188 RCS Mont-de-Marsan

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2023, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Annick TASTET intervenu le 31 août 2023 et a nommé en qualité de nouvelle gérante Pascale TASTET, demeurant 23 chemin de Lago 40120 Roquefort, pour une durée illimitée à compter du 15 septembre 2023.

Pour avis, la Gérance

L23AL04929

DISSOLUTIONS



FIDUCIAL
SOFIRAL

Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

LALANNE ET FILS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 51 200 euros
Siège social : Route des Lacs 40170 Saint-Julien-en-Born
Siège de liquidation : 57 route du Tailleur 40170 Saint-Julien-en-Born
388 126 039 RCS Dax

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Marc LALANNE, demeurant 57 route du Tailleur, 40170 Saint-Julien-en-Born, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 57 route du Tailleur, 40170 Saint-Julien-en-Born. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

L23AL04770

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SCI MICHANPA

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social 6/8 Place De Castille
40510 Seignosse
Siège de liquidation : 7 Domaine des Arbousiers 40510 Seignosse
429 615 701 RCS Dax

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Chantal BOUET, demeurant 7 Domaine des Arbousiers 40510 Seignosse, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 Domaine des Arbousiers 40510 Seignosse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23AL04805

POUR FACILITER VOS
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE
SUR NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE :
WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

Dénomination : **SOCIETE MONT ALMA**
Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 20 Rue PITRAC
40000 MONT-DE-MARSAN
828 552 570 RCS MONT-DE-MARSAN

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 30/06/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société.

Monsieur Gérard SAINT-MARTIN, Gérant de la Société SOCIETE MONT ALMA, demeurant 7 rue Lacataye, 40000 MONT DE-MARSAN (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas.

RCS Mont de Marsan

L23AL04879

MACLEAN

SASU au capital de 100 €
Siège social : 9 AV BIZET
40130 CABRETON
RCS de DAX n°912 076 437

L'Assemblée générale extraordinaire du 01/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme BADOR MARINE, demeurant 9 AVENUE BIZET, 40130 CABRETON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DAX.

Pour avis
MARINE BADOR

L23AL04903

CLÔTURES



ABOR

Société par Actions Simplifiée en liquidation

Au capital de 72 000 euros
Siège social : 112, chemin de Lubet
40280 SAINT PIERRE DU MONT
353 220 296 RCS MONT DE MARSAN

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 05/09/2023

Il a été :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/07/2023

- donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat

- constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2023

Mention sera faite au RCS de MONT DE MARSAN

Pour avis,

L23AL04597



217 av. Corps Franc Pommies
40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 06 26 64

Dénomination : **SOCIETE MONT ALMA**
Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 20 Rue PITRAC
40000 MONT-DE-MARSAN
828 552 570 RCS MONT-DE-MARSAN

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 30/06/2023, l'associé unique a décidé de donner quitus au liquidateur Monsieur Gérard SAINT-MARTIN, demeurant 7 rue Lacataye, 40000 MONT DE-MARSAN (FRANCE), et de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

La société sera radiée du greffe de MONT-DE-MARSAN

Le liquidateur

L23AL04880

LOCATIONS GERANCES



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

RÉSILIATION LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Paul-Mathieu CHABANNES, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRE NOUVELLE VAGUE», titulaire d'un Office Notarial à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, le 27 septembre 2023,

Il a été constaté la résiliation amiable à effet du 27 septembre 2023 de la location gérance consentie par Monsieur Bruno BISENSANG, entrepreneur individuel, immatriculé au RCS de Dax sous le numéro 539 855 635, à la société **BNG PAYSAGE**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 2.000 €, dont le siège social est à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230), 21 avenue Nationale 10, immatriculée au RCS de Dax, sous le numéro 849 486 089, du fonds artisanal d'aménagement paysager, situé à Saint-Vincent-de-Tyrosse (40230), 21 avenue Nationale 10.

L23AL04825

FONDS DE COMMERCE



Cabinet de **BRISIS & DEL ALAMO**
Maître Brieuc DEL ALAMO
Spécialiste en Droit commercial, des affaires et de la concurrence
05.58.46.56.57 et
05.59.27.35.00
Avocats aux barreaux de Dax, Mont-de-Marsan et Pau
debrisdelalamo.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 octobre 2023, enregistré le 9 octobre 2023 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont de-Marsan, dossier 2023 00046826, référence 4004P01 2023 A 01805, a été cédé par :

LENOBLE, Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 801 442 732, dont le siège social est sis 15, rue Dominique de Gourgues à Mont-de-Marsan (40),

JRSPECIAL, Société à Responsabilité Limitée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 979 635 281, dont le siège social est sis 15, rue Dominique de Gourgues à Mont-de-Marsan (40),

Un fonds de commerce de restaurant rapide sis et exploité sous l'enseigne «LE SPECIAL» à Mont-de-Marsan (40), 15, rue Dominique de Gourgues, pour lequel le Cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan sous le numéro 801 442 732.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du 6 octobre 2023. L'entrée en jouissance a été fixée à cette même date.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal global de cent cinquante mille (150.000) euros s'appliquant :

- Aux éléments incorporels à concurrence de centre trente trois mille deux cent cinquante huit (133.258) euros ;

- Aux éléments corporels à concurrence de seize mille sept cent quarante deux (16.742) euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au Cabinet de BRISIS & DEL ALAMO, 2 rue Dominique de Gourgues, BP 16, 40000 Mont-de-Marsan, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

L23AL04812



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES
Maître Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

CESSION DE BRANCHE D'ACTIVITÉ

Suivant acte reçu par Maître Claire NICOLAS-CHABANNES, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTAIRE NOUVELLE VAGUE», titulaire d'un Office Notarial à Soorts-Hossegor (40150), hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, le 4 octobre 2023, enregistré à Mont-de-Marsan, le 10 octobre 2023, dossier 2023 00047084 référence 4004P01 2023 N 01448, a été cédé une branche complète d'activité par :

La Société dénommée **PELOTE PASSION**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.500 €, dont le siège est à Saubrigues (40230) 2220 route d'Ugne, identifiée au SIREN sous le numéro 442 117 230 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

A :

La Société dénommée **PELOTE PASSION EVENEMENTS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 €, dont le siège est à Saubrigues (40230) 2220 route d'Ugne, identifiée au SIREN sous le numéro 952 547 586 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Désignation de la branche complète d'activité d'organisation de manifestations sportives, petite restauration, plats cuisinés à consommer sur place et à emporter, sédentaire et non sédentaire, sous traitance de restauration, achat-vente de produits alimentaires sis à Saubrigues (40230), 2220 route d'Ugne, connu sous le nom commercial PELOTE PASSION.

Le cessionnaire est propriétaire de la branche complète d'activité vendue à compter du jour de la signature de l'acte et en la jouissance à compter du même jour.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cent quarante mille euros (140.000,00 EUR), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour quatre vingt-neuf mille huit cent trente euros (89.830,00 EUR),

- Au matériel pour cinquante mille cent soixante-dix euros (50.170,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : NOTAIRE NOUVELLE VAGUE, Me CHABANNES, Hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, 40150 Soorts-Hossegor.

Pour insertion, le Notaire

L23AL04844

Suivant acte sous seing privé en date du 2 octobre 2023 enregistré au SIE de Mont de Marsan le 5 octobre 2023 dossier 2023 000463272, référence 4004P01 2023 A 01783, la Société **SARL GARAGE DE L'OCEAN** Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 € dont le siège social est sis à Mimizan (40200), Centre Commercial Segosa, 43 avenue Maurice Martin, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 499 741 247 a vendu à la société **LE GARAGE DE MIZAN PLAGE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 € dont le siège social est sis à Mimizan (40200), Centre Commercial Segosa, 43 avenue Maurice Martin, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le numéro 978 063 311, un fonds de commerce de réparation, dépannage, remorquages, location et vente de véhicules automobiles, exploité à Mimizan (40200), Centre Commercial Segosa, 43 avenue Maurice Martin, moyennant le prix de 305 000 €.

Entrée en jouissance le 2 octobre 2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la publication légale par la SELARL d'avocat E. Brethes dont le siège est à Saint-Sever 40500, 9 Rue du Tribunal, immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le N 822.456.778 et inscrite au Barreau de Mont-de-Marsan.

L23AL04885



LANNEPOUDENX FRERES

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 131 520 euros
Siège social : 421, route du bourg
40320 LACAJUNTE
Société en cours de constitution
RCS MONT DE MARSAN

AVIS DE PUBLICITÉ

Par acte sous seing privé du 30/09/2023, Monsieur Vincent, Pierre LANNEPOUDENX, demeurant : 421, route du bourg-40320 LACAJUNTE a fait apport à la société LANNEPOUDENX FRERES, SASU au capital de 131 520 euros, dont le siège est : 421, route du bourg 40320 LACAJUNTE, en cours d'immatriculation au RCS de MONT DE MARSAN, d'un fonds de commerce de travaux agricoles, exploité 421, route du bourg 40320 LACAJUNTE.

Ledit fond est évalué à 395 471 € et l'apport net réalisé ressort à 131 520 €.

Ledit apport est rémunéré par l'attribution à son propriétaire de 13 152 actions de la SASU LANNEPOUDENX FRERES.

Cet acte a été enregistré au service de l'enregistrement de MONT DE MARSAN le 11/10/2023 sous la référence 4004P01 2023 A 01811.

La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 01/10/2023 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.

Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN

Pour insertion,

L23AL04910

LES ANNONCES
LANDAISES

SERVICE
ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

contact@annonces-landaises.com

REGIMES
MATRIMONIAUX

Angéline BERNARD-BODIN
Notaire
799 Avenue de la Résistance
40990 Saint-Paul-lès-Dax

CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Angéline BERNARD-BODIN, notaire à Saint-Paul-lès-Dax (Landes), CRPCEN 40048, le 3 octobre 2023, a été conclu changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté Universelle entre :

Monsieur Thierry Christian PEREIRA DAVID, Directeur d'exploitation, né à Argenteuil (95100), le 22 novembre 1971 et Madame Nathalie Christine Odette Louise DHERBECOURT, sans emploi, née à Bezons (95870), le 21 avril 1973, demeurant ensemble à Herm (40990), 192 impasse Roger Moresmau, mariés à la Mairie de Argenteuil (95100), le 20 avril 1996, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois

mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire

L23AL04767



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thibault ARGUEIL, Notaire Associé à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 3 octobre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Hervé Patrick TRICOT, retraité, et Madame Marie Claude Marguerite LEVRAT, retraitée, demeurant ensemble à LOURQUEN (40250) 207 route de Poyanne. Monsieur est né à ALGER (ALGERIE) le 4 octobre 1956, Madame est née à TOULOUSE (31000) le 6 juillet 1956. Mariés à la mairie de L'ISLE-D'ESPAGNAC (16340) le 31 janvier 1996 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Colette RUMEAU, notaire à CHAMPNIERS, le 5 janvier 1996. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

L23AL04774



LES NOTAIRES DE LA
CÔTE D'ARGENT
23 ter rue de l'Abbaye
40200 Mimizan

Suivant acte reçu par Me CORSAN Notaire à MIMIZAN 23 ter rue de l'Abbaye le 28/09/2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la Communauté Universelle entre : Mr Vincent DUPOUY et Mme Olivia Virginie LOBIT demeurant ensemble à MIMI-

ZAN (40200) 7 cite des tilleuls mariés à la mairie de MIMIZAN (40200) le 21/09/1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

L23AL04783



PERSPECTIVES
NOTAIRES



SARL PERSPECTIVES NOTAIRES
40800 AIRE SUR L'ADOUR

AMÉNAGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie MOLÈRES-BERNADIEU, Notaire associé à AIRE SUR L'ADOUR (Landes), CRPCEN 40045, le 6 octobre 2023, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par adjonction d'une société d'acquêts : Entre Monsieur Gilles CHAUBY, Président, et Madame Régine Andrée VERGE, retraitée, demeurant ensemble à AIRE-SUR-L'ADOUR (40800) 12 rue du Maréchal Leclerc. Monsieur est né à MONT-DE-MARSAN (40000) le 31 juillet 1955. Madame est née à VERDUN-SUR-GARONNE (82600) le 12 janvier 1954. Mariés à la mairie de VERDUN-SUR-GARONNE (82600), le 6 décembre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître Jean GALIAY, notaire à AIRE-SUR-L'ADOUR (40800), le 29 janvier 2000, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de MONT-DE-MARSAN (40000) le 29 juin 2000. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion. Le notaire.

L23AL04798

CHANGEMENT DE
PATRONYME

M. Lise NOVEL-CATTIN Née à Neuilly sur-Seine le 10/04/2002 demeurant 378 avenue des Genettes 40150 Hossegor agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de NOVEL.

L23AL04795

AUTRES ANNONCES



SCP François PETGES
& Stéphane PETGES
Notaires Associés
302 rue du Juston
40230 Castets-des-Landes

AVIS D'ACCEPTATION
DE SUCCESSION À
CONCURRENCE DE
L'ACTIF NET

Madame Ginette Marie DUCASSE, née à Vieille-St-Girons, le 23 février 1936, demeurant à Vieille-St-Girons (40560), 1337 route Pichelèbe, lieu-dit «Tine», veuve de Monsieur Hubert SAUBANERE, a, suivant acte reçu par Me François PETGES, notaire à SCP François PETGES et Stéphane PETGES, le 11 octobre 2023, déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de Monsieur Gérard SAUBANERE, né à Dax, le 03 décembre 1958, demeurant à Vieille-St-Girons (40560), 1337 route Pichelèbe, décédé à Pessac, le 23 août 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me François PETGES, notaire à Castets, 302 rue du Juston, notaire chargé du règlement de la succession.

L23AL04780



SELARL LANDAVOCATS
Société Avocats au Barreau
de Dax et Mont-de-Marsan
40 rue Cazade, BP 80197
40104 Dax Cedex

Par acte du 8 mars 2022, Madame Françoise REBILLET a requis auprès du Tribunal Judiciaire de Dax la déclaration de l'absence de son fils Sylvain REBILLET, né le 13 novembre 1973 à Vitry-sur-Seine et disparu le 21 février 2002 à Montgeron (91), dans les termes suivants :

«Constater que Monsieur Sylvain REBILLET n'a pas donné de nouvelles depuis plus de vingt ans ;

Déclarer l'absence de Monsieur Sylvain REBILLET ;

Ordonner la publication d'extraits du jugement à intervenir dans les conditions de l'article 123 du Code civil ;

Ordonner la transcription du jugement à intervenir sur les registres des décès de la commune Montgeron (91) ;

Ordonner l'inscription de la mention de cette transcription en marge de l'acte de naissance de Monsieur Sylvain REBILLET.»

Publication faite en conformité avec les dispositions de l'article 123 du Code civil.

L23AL04807

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONT-DE-MARSANOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 06 octobre 2023)

SAS FMA SUD SERVICES, 693 Chemin de Betloc 40700 Hagetmau, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 793 148 131. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP¹, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_598

CAPLIEZ Philippe, 23 Avenue de la République 40600 Biscarosse, RM 530 233 899. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELARL EKIP¹, prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.

2023_4002_599

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES ET
DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 29 septembre 2023)

SARL CALOBOIS, 10 Place Saint Roch 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 534 487 764. Activités des marchands de biens immobiliers. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644 -4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023_4002_595

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 06 octobre 2023)

SARL MATERIEL-ARROSAGE.FR, 1 Rue des Mésanges 40600 Biscarosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 808

244 669. Vente à distance sur catalogue général. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_600

HUWETTE Ludovic, 40310 Rimbez-et-Baudiets, RM 531 108 447. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_601

SARL LOSSE A MOELLE, au Bourg 40240 Losse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 503 611 980. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_602

SARL NT CONSTRUCTION, 1065 Rue de Caillaou 40600 Biscarosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 830 260 162. Promotion immobilière de logements. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_4002_603

rectificatif à l'annonce n° 2023_4002_574 parue le 23 septembre 2023 concernant SAS HOME CONCEPT MENUISERIE (HCM) il y a lieu de lire :

Liquidateur : SELARL EKIP¹ prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan.

L23AL04883

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DAXOUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 04 octobre 2023)

SAS AGTR CONSTRUCTION, 2 Rue Lise et Artur London 40220 Tarnos, RCS Greffe de Dax 882 835 499. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_634

SAS PROPAINSTEEL, 1 Avenue de la Gare, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 900 781 493. Traitement et revêtement des métaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant administrateur SELARL FHB en la personne de Me Sylvain HUSTAIX - Administrateur Judiciaire, 7 chemin de la Marouette, Toki Lana, Bâtiment Nord, 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire EKIP¹ en la personne de Me François LEGRAND 6 place Saint-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

2023_4001_636

JUGEMENT D'INTERDICTION DE GÉRER

(Jugement du 04 octobre 2023)

SARL EUURL LOCASPORT, Route de la Plage, Camping le Vieux Port Boutique 5, 40660 Messanges, RCS Greffe de Dax 442 134 805. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de LORTHOLARY Christophe Jean-Luc pour une durée de 10 ans.

2023_4001_637

SAS SCST, 120 Avenue Georges Clemenceau 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 848 834 362. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du code de commerce à l'encontre de SOYER Patrick pour une durée de 15 ans.
2023_4001_638

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 04 octobre 2023)

SARL GITEIX, 18 Rue du Maréchal Leclerc 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 879 500 759. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU -BORD 2 rue du 49^{ème} RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
2023_4001_635

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 04 octobre 2023)

ROGER Yves-Laurent Philippe en la forme d'une EIRL, 256 bis chemin du Port 40390 Saint-Laurent-de-Gosse, RCS Greffe de Dax 512 829 367. Autres services personnels n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_639

SAS LA BAINE, LE COURANT DU VRAC (LBCV), 683 Avenue de Larrigan 40510 Seignosse, RCS Greffe de Dax 897 471 462. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_640

SARL SUSHI DES HALLES, 119 Avenue des Tisserands, Zone Artisanale de Pédebert 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 897 469 029. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_641

SARL LUCIEN, 8 Place du Général Monsabert 40300 Hastingues, RCS Greffe de Dax 914 193 149. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_642

SA SCIERIES NICOLAS-LABEYRIE, rte de Saubrigues, 40230 Bénese Maremne, RCS Greffe de Dax 403 540 123. Sans activité. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_643

SAS GCB, 6 Esplanade du Général de Gaulle 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 893 453 647. Débits de boissons. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_644

SARL LA CABANE DU PECHEUR, Lot Aa76, 130 Route des Pyrénées 40180 Narrosse, RCS Greffe de Dax 813 625

449. Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_645

SAS FISH KORP, 660 Impasse de l'Homme 40140 Soustons, RCS Greffe de Dax 831 685 904. Activités spécialisées de design. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_646

SAS LE NAMAX, 78 Avenue de Latre de Tassigny 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 880 592 647. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_647

SAS R2D2 CONSTRUCTION, 641 Route de Bergantet 40230 Saint-Jean-de-Marsacq, RCS Greffe de Dax 883 747 651. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_648

SARL LA PISCINE LANDAISE, 2 Rue de Barrasquit, Zone Artisanale les Deux Pins, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 917 920 118. Autres travaux spécialisés de construction. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_649

SAS LEPO, Ancienne Gare 40660 Messanges, RCS Greffe de Dax 909 449 670. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_650

SARL LA VRAC MOBILE, 39 Avenue Charles de Gaulle 40530 Labenne, RCS Greffe de Dax 820 961 308. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_651

SAS Legend Optique, 12 Route de Saubion 40510 Seignosse, RCS Greffe de Dax 918 398 397. Commerces de détail d'optique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_652

SARL TAJ40, 2276 Avenue de la Résistance 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 818 095 895. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_654

SARL LETEURTRE DIFFUSION, 162 Rue Philibert Delorme, Village d'Entreprise, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, RCS Greffe de Dax 439 150 640. Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_655

SAS S.C.S., 120 Avenue Georges Clemenceau 40100 Dax, RCS Greffe de

Dax 813 186 442. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_656

LEDUC Olivier exerçant en la forme d'entrepreneur individuel, 2013 route de Saubrigues 40390 Saint-Martin-de-Seignanx, RM 492 392 824. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_657

SARL DEFI AUTO, 258 Avenue du Marensin 40465 Pontonx-sur-l'Adour, RCS Greffe de Dax 814 680 757. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_658

SARL S.T.E.C 40, 509 Route d'Orist 40180 Siest, RCS Greffe de Dax 810 270 645. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_659

RANCAO DA SILVA José Entrepreneur Individuel, 748 route des Pyrénées 40700 Castaignos-Souslens, RM 510 314 321. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_660

SARL LES CABOTINS, 9 Avenue du Général de Gaulle 40230 Tosse, RCS Greffe de Dax 515 201 804. Autres services personnels n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_661

SARL QUADS MAX, Avenue des Mouettes, Villa Vent Fou, 40480 Vieux-Boucau les-Bains, RCS Greffe de Dax 390 564 466. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_662

SAS SYLVENERGIE, 260 rue du Lavoir 40465 Pontonx-sur-l'Adour, RCS Greffe de Dax 819 841 321. Exploitation forestière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_663

HAMMOUDI Sofiane, 4 rue André Malraux 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 529 834 855. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_664

SAS ATTILA SASU, 429 Rue Robert Labeyrie 40465 Pontonx-sur-l'Adour, RCS Greffe de Dax 851 759 076. Autres commerces de détail sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
2023_4001_665

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 30 € TTC 1 AN = 50 € TTC 2 ANS = 79 € TTC

WEB

6 MOIS = 18 € TTC 1 AN = 29 € TTC 2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES 12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03

TENDANCES BOURSE



SÉBASTIEN HÉNIN
 Directeur de
 la Gestion Privée
 Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 163,10	-1,1%	10,6%	22,6%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 438,68	-1,4%	9,4%	21,1%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 205,36	-0,8%	10,9%	25,3%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 378,22	-1,8%	14,0%	21,2%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 229,15	-0,3%	39,2%	39,4%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 634,19	2,1%	2,4%	9,7%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 421,12	-2,1%	10,8%	25,7%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	11 001,69	0,5%	2,5%	7,2%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	31 746,53	-2,6%	21,7%	17,1%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 075,24	-1,3%	-0,5%	3,4%	3 395,00	3 064,08	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AEIS FARMA	13,40	-2,9%	-1,0%	31,1%	14,28	13,40	-
ARVERNE GROUP SA	10,04	1,4%	1,9%	0,4%	11,50	9,65	-
ASHLER ET MANSON	3,40	0,0%	-25,1%	20,6%	4,58	3,40	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,84	-24,3%	149,6%	174,7%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	0,0%	12,8%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	464,00	-1,7%	-2,1%	4,0%	530,00	450,00	8,2%
EAUX DE ROYAN	84,00	0,0%	1,8%	1,2%	94,00	76,50	7,3%
EUROPLASMA	0,01	-59,8%	-98,5%	-99,8%	2,38	0,01	-
FERMENTALG	0,38	-37,1%	-74,8%	-75,2%	1,66	0,38	-
GASCOGNE	3,46	-13,5%	-22,6%	-4,2%	4,48	3,46	-
GPE BERKEM	2,20	-44,6%	-54,5%	-68,4%	7,12	2,20	-
GPE PAROT (AUTO)	2,48	12,7%	15,9%	47,6%	2,62	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	12,66	-19,8%	-39,4%	-50,1%	22,70	12,66	-
HUNYVERS	13,60	-9,6%	14,8%	23,6%	15,85	11,90	-
I.CERAM	2,52	-35,4%	-75,3%	-79,0%	13,95	2,52	-
I2S	5,50	-3,5%	-9,8%	3,8%	6,45	4,84	2,5%
IMMERSION	1,82	-22,2%	-28,9%	-62,9%	4,60	1,82	-
IMPLANET	0,06	-56,8%	-64,8%	-70,0%	0,26	0,06	-
KLARSEN DATA	3,62	0,8%	135,1%	109,2%	3,86	1,47	-
LECTRA	25,20	-12,8%	-28,4%	-8,4%	40,70	24,30	1,9%
LEGRAND	86,98	-4,2%	16,3%	26,1%	93,00	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	6,20	-34,7%	-	-	9,69	6,20	-
MULTIMICROCLOUD	0,09	0,0%	-77,5%	-	0,44	0,08	-
OENEO	13,35	-4,0%	-4,6%	-7,6%	15,50	12,85	2,6%
POUJOLAT	22,60	-9,2%	-18,7%	-7,4%	32,60	18,60	1,4%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	3,77	-29,9%	14,2%	-14,5%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	5,76	42,9%	60,0%	18,3%	5,96	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
 ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

SURF UNE JEUNESSE EUROPÉENNE

Avec *Surf Riding*,
Une histoire européenne,
le reporter photographe
seignossais Thierry Organoff
raconte les hommes et
les femmes qui ont déployé
ce sport, des premiers
rassemblements de hippies
surfeurs aux compétitions
internationales.

Par Vincent BIARD

Thierry Organoff aura tout connu ou presque. Créateur d'une école de surf à Lacanau en 1979, il est l'auteur de l'un des premiers livres d'initiation consacrés à ce sport en 1982, propriétaire d'une marque d'accessoires et d'un surf shop, puis finalement reporter photographe à plein temps à partir des années 1980. Pour les magazines spécialisés, il couvre alors les compétitions européennes, suit les champions en quête de vagues parfaites, explore de nouveaux rivages. Par ses photographies, Thierry Organoff est un témoin privilégié de la professionnalisation du surf en Europe et du développement d'un secteur économique spécifique en Aquitaine.

DEUX ANS DE TRAVAIL

À la demande des éditions Cairn, il a sélectionné près de 200 photos dans sa banque d'images contenant 80 000 diapositives et autant de clichés numériques ! Il a fallu numériser les diapos, les retravailler mais aussi contacter près d'une centaine de surfeurs européens pour affiner les portraits et les histoires du livre. Deux ans de travail ont été nécessaires pour la réalisation de ce bel ouvrage de 162 pages. Précis et documenté, agrémenté d'images d'archives, *Surf Riding. Une histoire européenne* est beaucoup plus qu'un recueil de photos et d'anecdotes, c'est un récit historique.



THIERRY
ORGANOFF

BAROUDEUR DES VAGUES

Maîtrisant parfaitement son sujet et n'ayant rien à revendiquer, Thierry Organoff raconte sa vie de baroudeur des vagues sans jamais parler de lui. Excellent surfeur et parfait gentleman,

il pose un regard bienveillant, affectueux aussi, mais toujours clairvoyant sur tous ceux et toutes celles qu'il a observés à travers le viseur de son appareil photo. Son ouvrage est un merveilleux hommage aux bénévoles, professionnels, amateurs, personnalités, vedettes et anonymes qui ont construit et vécu cette histoire du surf européen.